



Assemblée générale

Soixante-seizième session

33^e séance plénière

Lundi 15 novembre 2021, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Shahid (Maldives)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 123 de l'ordre du jour

Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation de nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie les délégations de participer au débat d'aujourd'hui sur la réforme du Conseil de sécurité.

Nous vivons des temps difficiles. Des menaces multiples mettent sous pression le système international contemporain, notamment les changements climatiques, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le terrorisme, la cybercriminalité, la prolifération nucléaire et la confrontation idéologique. Compte tenu de ces nouvelles réalités mondiales, les acteurs sont de plus en plus nombreux à appeler à la réforme du Conseil de sécurité, organe principal en charge du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ces appels se justifient-ils ? Soixante-six ans après sa création, une réforme du Conseil de sécurité est-elle à présent nécessaire ? Pour le dire simplement : oui, elle l'est. Non seulement la réforme rendra le Conseil plus apte à s'acquitter de sa mission qui consiste à faire face aux défis nouveaux et complexes de l'heure, mais elle revitalisera aussi l'ONU dans son ensemble en améliorant son efficacité. La revitalisation de l'ONU est une des grandes priorités et le cinquième rayon d'espoir de ma

présidence. La réforme du Conseil de sécurité s'impose pour bâtir un monde plus résilient.

Un Conseil de sécurité plus représentatif et inclusif est devenu un impératif de notre temps. Depuis que j'ai pris mes fonctions il y a deux ans, j'ai convoqué plusieurs réunions informelles avec les groupes régionaux et les États Membres afin d'échanger des vues sur la manière de faire avancer le processus de réforme. Je suis satisfait de constater que l'engagement des États Membres de l'ONU dans le processus de négociation intergouvernemental reste fort. Les membres peuvent être sûrs que je suis déterminé à appuyer leurs efforts de façon impartiale, objective et transparente. La réforme du Conseil de sécurité sera difficile, mais pas impossible. Je viens des Maldives, qui a été l'un des 10 États Membres à avoir les premiers porté l'inscription du point que nous examinons aujourd'hui – la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres – à l'ordre du jour de l'Assemblée générale en 1979. Chez nous, nous avons toujours cru en la nécessité et la faisabilité de la réforme du Conseil de sécurité. J'espère, en tant que Président de l'Assemblée générale et en tant que Maldivien, que des progrès pourront être accomplis durant la présente session.

Je tiens à remercier les Coprésidentes des négociations intergouvernementales à la soixante-quinzième session, S. E. M^{me} Joanna Wronecka, ancienne Représentante permanente de la République de Pologne, et S. E. M^{me} Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



permanente de l'État du Qatar, de leurs importantes contributions au processus. Plus tôt dans la journée, j'ai pris la décision de nommer S. E. M^{me} Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente de l'État du Qatar, et S. E. l'Ambassadeur Martin Bille Hermann, Représentant permanent du Danemark, Coprésidente et Coprésident des négociations intergouvernementales pour la session courante. Je remercie l'Ambassadrice Al-Thani et l'Ambassadeur Hermann d'avoir gracieusement accepté le défi de faire avancer le processus. J'ose croire que les États Membres s'impliqueront activement une fois de plus pendant la présente session pour contribuer à ce que les négociations intergouvernementales aillent de l'avant.

Comme indiqué dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, je souscris à la proposition des États Membres de « donner un nouveau souffle aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité » (*résolution 75/1, par. 14*). En définitive, la réussite du processus repose sur le fait que les États Membres conduisent des négociations constructives, de bonne foi et dans un esprit de coopération. J'espère que nous serons en mesure d'enregistrer des progrès notables sur la question durant la soixante-seizième session, grâce à une volonté politique plus grande et une participation active.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous suis reconnaissant, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat. J'ai l'honneur de m'exprimer au nom des pays du Groupe des Quatre – Brésil, Allemagne, Inde, et mon pays, le Japon.

Tout d'abord, qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur, pour la nomination de S. E. M^{me} Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente du Qatar, et de S. E. M. Martin Bille Hermann, Représentant permanent du Danemark, comme Coprésidents des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Le Groupe des Quatre compte sur votre direction forte, Monsieur le Président, dans la recherche de résultats tangibles durant la présente session. Soyez assuré, Monsieur le Président, que vous et les Coprésidents aurez le plein appui de notre groupe tout au long de la session.

En premier lieu, je voudrais exposer très brièvement la position du Groupe des Quatre sur le fond de la réforme du Conseil de sécurité. Au cours des 75 ans écoulés depuis la création de l'ONU, nous avons été témoins de l'émergence d'un certain nombre d'États

Membres, sur tous les continents, ayant la capacité et la volonté de contribuer sensiblement et durablement au maintien de la paix et de la sécurité internationales, et je ne parle pas ici des membres permanents actuels du Conseil. Il est dans l'intérêt de la paix et de la stabilité mondiales que ces pays se voient donner les moyens d'apporter des contributions constantes au Conseil de sécurité en devenant de nouveaux membres permanents. Bien sûr, ces nouveaux membres permanents devraient être élus par les membres de l'Assemblée générale par une majorité des deux tiers des voix au scrutin secret, conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Telle est la base de la position du Groupe des Quatre.

Quand les discussions relatives à la réforme du Conseil de sécurité ont commencé pour la première fois à prendre de l'ampleur en 1993, certains États ont argué qu'une telle réforme devrait avoir lieu quand le moment serait venu et que nous devrions procéder avec prudence et sans hâte. Il est curieux que, 30 ans plus tard, ces pays persistent à reprendre le même argument dans les négociations intergouvernementales, à savoir qu'il ne devrait pas y avoir de date butoir artificielle, au mépris total de l'accord conclu pour tous les chefs d'État et de gouvernement au Sommet mondial de 2005 s'agissant de réformer sans tarder le Conseil et de leur engagement de 2020 à donner un nouveau souffle aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité. Le Groupe des Quatre espère que ces observations n'ont pas pour but d'imposer des retards artificiels ni des reports indéfinis. Nous ne pouvons pas laisser ces discours vieux de plusieurs décennies compromettre le consensus auquel tous les chefs d'État et de gouvernement sont parvenus.

Nous devons nous tourner vers l'avenir. Mettons l'accent sur l'action. Comment pouvons-nous donner un nouveau souffle à nos discussions et parvenir à une réforme rapide du Conseil ? Toutes les personnes qui sont ici savent comment procéder. En fin de compte, l'Assemblée générale doit adopter une résolution sur les caractéristiques d'un Conseil de sécurité réformé. La véritable question est de savoir si le processus actuel de négociations intergouvernementales nous permet ou non d'avancer vers ce résultat.

En 2015, les négociations intergouvernementales ont abouti au document-cadre et à son annexe, une encyclopédie qui rassemble les positions détaillées des États Membres et des groupes d'États, y compris ceux qui ont soumis leurs positions en annexe mais n'ont pas souhaité qu'elles soient incluses dans le

document-cadre. Une encyclopédie est une référence utile mais à elle seule, elle ne permet pas d'aboutir à une réforme. Les négociations intergouvernementales ont également permis d'élaborer le document dans lequel les Coprésidentes ont énoncé des éléments communs à la session précédente, en tant que document de travail provisoire permettant d'orienter nos discussions. Nous pensons que les discussions dans le cadre du processus de négociations intergouvernementales doivent se poursuivre sur la base de la dernière version du document des Coprésidentes. Il faudrait ensuite ajouter et préciser ceux qui ont énoncé les différentes positions qu'il contient. Un tel exercice nous permettrait d'atteindre l'objectif visé, c'est-à-dire à des négociations fondées sur des textes.

Quelques États Membres continuent de soutenir que nous devons d'abord nous mettre d'accord sur les principes de fond les plus élémentaires avant d'entamer les négociations sur un texte. Mais je me permets de demander, Monsieur le Président, à vous, ainsi qu'à mes collègues de l'Assemblée : après 30 ans passées à présenter et à répéter les mêmes positions, de nouvelles déclarations de position dans cette salle permettront-elles de combler les écarts qui existent ? Nous devons éviter de rejouer le film « *Un jour sans fin* » à l'ONU. La première étape pour rapprocher les différents points de vue consiste à énoncer les positions de tous les acteurs dans un seul texte. La position exacte de chaque pays figure déjà dans le document-cadre et son annexe. La seule façon d'aller de l'avant est de consigner ces positions dans un texte consolidé unique, plus exploitable. C'est ainsi que nous menons nos négociations à l'ONU.

Nous tenons à rappeler que les Coprésidents des négociations intergouvernementales ont l'autorité de présenter un texte aux États Membres, et que c'est vous qui leur donnez cette autorité, Monsieur le Président. Certains prétendent que les Coprésidents n'ont pas cette autorité. Nous estimons que cet argument est fallacieux et qu'il ne rend justice ni à votre autorité, Monsieur le Président, ni au travail diligent et de fond effectué par les Coprésidents. Un tel argument va également à l'encontre des souhaits exprimés par la grande majorité des Membres de l'ONU.

Qu'il me soit permis de rappeler à l'Assemblée que selon la lettre datée du 2 octobre 2017 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies, publiée sous la cote A/72/510/Rev.1, pas moins de 164 États Membres sont favorables à

l'élaboration d'un texte qui servirait de base aux négociations. Les Coprésidents connaissent déjà toutes nos positions, qui figurent dans le document-cadre et son annexe. En présentant un texte, ils pourraient faciliter les négociations menées par les États Membres.

Au cours du débat général de haut niveau de cette année, les Ministres du Groupe des Quatre ont clairement confirmé leur appui à la Position commune africaine. Le Groupe des Quatre soutient la Position commune africaine dans son ensemble et partage en particulier l'opinion selon laquelle il est indispensable d'augmenter le nombre des membres du Conseil de sécurité dans les deux catégories afin de lui permettre de mieux faire face aux problèmes de plus en plus complexes et en constante évolution liés au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Groupe des Quatre souhaite que le document qui énonce les éléments communs soit davantage développé en y incluant une référence complète et précise à la Position commune africaine, telle qu'elle est énoncée dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte.

Pour conclure, Monsieur le Président, le Groupe des Quatre voudrait vous demander, ainsi qu'aux Coprésidents des négociations intergouvernementales, de préciser le résultat attendu des négociations menées à la présente session. Il souhaiterait que d'ici la fin de la présente session, les Coprésidents présentent un seul document consolidé qui contient les positions attribuées de tous les États Membres, qui sera mis à jour à la fin de chaque séance et qui peut servir de base à la présentation d'un projet de résolution à l'Assemblée générale.

Le moment est venu de passer à l'étape suivante. Monsieur le Président, vous êtes le « Président de l'espoir » pour la majorité des États Membres qui sont frustrés par les longues années d'impasse et qui appellent de leurs vœux une percée dans les négociations intergouvernementales. Nous comptons sur vous, Monsieur le Président, et sur les Coprésidents pour répondre à nos espoirs en réalisant des progrès tangibles.

M. Massari (Italie) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe du consensus, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat. Monsieur le Président, nous nous félicitons de vos conseils et de votre détermination à faire avancer le processus de réforme du Conseil de sécurité. Le Groupe du consensus est prêt à soutenir votre action et à œuvrer activement et de manière constructive pendant la session actuelle des négociations intergouvernementales afin d'obtenir de réels progrès. Je tiens également à

vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir nommé rapidement deux Coprésidents expérimentés des négociations intergouvernementales – l'Ambassadrice Al-Thani et l'Ambassadeur Hermann. Nous nous félicitons de ce que vous ayez nommé deux représentants permanents, comme les années précédentes, ce qui, nous l'espérons, apportera l'équilibre nécessaire au processus de négociation. Compte tenu des intérêts stratégiques en jeu et du caractère délicat de la question traitée, nous sommes convaincus qu'ils assureront une gestion neutre du processus de négociations intergouvernementales. Nous attendons d'eux qu'ils soient des arbitres, et non des joueurs. Nous examinerons de très près les prochains gestes des Coprésidents. Ce sont les États Membres qui sont les protagonistes du jeu.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a clairement mis en évidence la nécessité de renforcer la coopération internationale afin de relever les défis anciens et nouveaux. Nous avons besoin d'un multilatéralisme renforcé, plus inclusif, plus souple et plus axé sur des solutions. Dans ce contexte, le débat sur la réforme du Conseil de sécurité est plus pertinent que jamais. Les temps difficiles que nous traversons actuellement doivent nous inciter tous à apporter le soutien le plus large possible à une réforme crédible et efficace du Conseil. C'est la seule façon de renforcer la confiance du grand public et, dans le même temps, de renforcer le multilatéralisme. Le Conseil doit améliorer son efficacité et sa capacité à réagir à l'évolution de la nature des conflits et aux menaces et problèmes émergents. Il doit être beaucoup plus représentatif, inclusif et transparent. Les décisions cruciales relatives à la paix internationale ne sauraient être prises ou bloquées par un nombre restreint d'acteurs sans que tout le monde ait, au minimum, la possibilité de faire entendre sa voix.

Le Groupe du consensus préconise depuis longtemps une réforme efficace du Conseil de sécurité. Aujourd'hui, alors que nous faisons le point sur les obstacles récurrents qui portent atteinte à la performance du Conseil de sécurité, nous sommes encore plus convaincus que la seule voie à suivre est une réforme pour tous. Cela signifie qu'il faut trouver une solution qui réponde aux intérêts collectifs des 193 États Membres de l'Organisation des Nations Unies ; une solution qui transforme véritablement le Conseil de sécurité en un organe plus représentatif, plus transparent, plus efficace, plus responsable et surtout plus démocratique que celui qui a été créé en 1945.

Le Groupe du consensus a toujours participé au processus de négociations intergouvernementales sur la base d'une approche volontariste étayée par un dialogue franc et inclusif avec tous les acteurs. Bien que nous soyons convaincus de la nécessité de faire avancer les négociations, nous appelons tous les États Membres à réfléchir à la question de savoir si nous sommes proches d'une solution susceptible de recueillir un consensus ou au moins la majorité qualifiée requise pour cette question. Notre groupe estime que nous en sommes malheureusement encore très loin. L'adoption de la décision de reconduction en juin n'était pas un signe positif. Une initiative hâtive et source de divisions aurait pu sérieusement compromettre la perspective de débats futurs en vue de parvenir à une véritable réforme. Cependant, ce débat très animé a démontré clairement que des approches arbitraires ne feraient qu'exacerber les divisions entre les États Membres. Néanmoins, cette expérience a également montré que la majorité des États Membres étaient conscients de la nécessité de promouvoir le dialogue pour parvenir à une solution susceptible de recueillir l'appui le plus large possible.

Nous sommes convaincus qu'un processus de réforme axé sur les négociations intergouvernementales est le mécanisme le plus durable et le seul viable pour promouvoir une solution de compromis juste et équitable dans l'intérêt de tous les États Membres, une solution qui bénéficie d'une adhésion politique la plus large possible. Notre objectif pour le prochain cycle de négociations intergouvernementales doit être de réduire davantage les écarts entre les positions des groupes de négociation. Nous appelons tous les États Membres à aborder le processus de réforme du Conseil de sécurité en toute bonne foi et à faire preuve de plus de souplesse, dans un esprit de compromis. Le Groupe du consensus est prêt à continuer d'œuvrer dans ce sens. Nous sommes d'avis que les débats tenus dans le cadre des négociations intergouvernementales doivent se concentrer sur les questions de fond qui sont toujours en suspens. Il n'existe pas d'autre cadre ou procédure qui pourrait permettre de surmonter ces difficultés.

Je voudrais être très clair : certaines délégations demandent que des changements de procédure soient apportés aux négociations intergouvernementales, mais elles ne doivent pas oublier que le processus de négociations informelles est le résultat de l'échec d'un processus formel, à savoir le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions

ayant trait au Conseil de sécurité, auquel s'appliquait le Règlement intérieur de l'Assemblée générale, souvent invoqué. La réactivation d'une sorte de groupe de travail à composition non limitée permettrait-elle de donner un nouveau souffle au processus ? En toute franchise, j'en doute fortement.

Cela étant dit, nous convenons qu'une revitalisation du processus de réforme du Conseil de sécurité s'impose. Comment procéder ? Nous devrions peut-être commencer par passer suffisamment de temps à débattre des deux principaux points de divergence. Ce n'est un secret pour personne que nous n'avons pas été capables de parvenir à un accord sur les catégories de membres et le fameux droit de veto. Il est également évident que si les États Membres cessaient d'insister sur la création de nouveaux privilèges, à savoir de nouveaux sièges permanents, nous pourrions probablement augmenter le nombre de membres élus dans un bref délai, améliorant ainsi la dynamique existante au sein du Conseil.

Il convient en outre d'accorder une attention particulière aux méthodes de travail du Conseil, qui sont une question essentielle si nous voulons un Conseil réformé qui soit véritablement adapté à sa mission. Les membres élus doivent jouer un rôle plus actif dans les processus de rédaction et de consultation. Dans le même temps, il faut garantir un partage et une répartition équitables des responsabilités et des fonctions de rédacteur ainsi que des présidences des organes subsidiaires entre les membres permanents et les membres élus. Nous proposons également de consacrer au moins une séance de négociations intergouvernementales à la présentation des propositions de réforme sur la table, y compris un échange informel sur les moyens de prendre en compte les intérêts de tous les groupes et pays afin d'assurer une représentation régionale équitable. Cela serait extrêmement utile pour mieux comprendre les positions des uns et des autres et la logique qui soutient chaque proposition, afin de dissiper les doutes et de rapprocher les différentes perspectives. L'Assemblée peut compter sur le Groupe du consensus, qui est prêt à participer activement à cet effort.

Pour que les négociations intergouvernementales soient couronnées de succès, il est essentiel que les Coprésidents établissent un programme de travail clair afin qu'une fois les négociations intergouvernementales lancées, l'accent soit mis sur les questions de fond, et non sur les questions de procédure. Cela signifie que nous devrions convenir à l'avance d'un calendrier de négociations intergouvernementales, avec un nombre

prédéfini de réunions à tenir avant l'été et des sujets précis à débattre à chaque réunion.

Un Conseil de sécurité réformé contribuerait à promouvoir les valeurs de longue date du multilatéralisme. Comme nous l'avons déclaré à plusieurs reprises par le passé, un Conseil réformé qui concrétiserait cette aspiration devrait être plus transparent, plus représentatif, plus responsable, plus démocratique et plus efficace. Cependant, si nous voulons renforcer la légitimité et la transparence du Conseil et si nous sommes soucieux de garantir l'égalité entre les États Membres, qui est nécessaire, alors, chaque nouveau membre devrait être élu par l'Assemblée générale et, partant, rendre des comptes à l'ensemble des États Membres. C'est pourquoi nous ne pouvons en aucun cas appuyer les appels lancés en faveur de la création de nouveaux sièges permanents au sein d'un Conseil réformé.

Nous avons entendu certaines délégations préconiser la création de nouveaux sièges permanents pour accueillir les nouvelles puissances au Conseil de sécurité. Nous estimons que pour que le Conseil reflète véritablement la réalité d'un monde nouveau et en constante évolution, il convient de renoncer à la logique des notions du passé, comme les puissances et les superpuissances, car elle ne s'inscrit pas dans la logique de la démocratie et de l'égalité entre les États Membres, qui est au cœur de la mission de l'ONU. Elle ne correspondrait même pas à la logique d'un Conseil de sécurité plus efficace, bien au contraire.

La réalité d'aujourd'hui n'est pas figée, elle est évidemment amenée à évoluer. Par conséquent, la seule façon de créer un Conseil qui reflète constamment la réalité du moment est de prévoir une rotation de ses membres. C'est pourquoi nous plaçons en faveur d'une augmentation du nombre de membres élus, ce qui offrirait à toutes les régions plus de possibilités de faire entendre leur voix, y compris celle des petits pays insulaires et plus vulnérables.

Nous réaffirmons que la souplesse et la recherche d'une solution susceptible de recueillir l'adhésion politique la plus large possible sont les principaux ingrédients pour faire avancer le processus de réforme. Le Groupe du consensus s'engage à appuyer les efforts déployés dans ce sens.

M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Nous voudrions tout d'abord exprimer nos remerciements à l'Ambassadrice Joanna Wronecka, ancienne Représentante permanente de la

Pologne, et à l'Ambassadrice Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente du Qatar, pour leur leadership en leur qualité de Coprésidentes des négociations intergouvernementales à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale. Nous nous félicitons également de la nomination rapide de nouveaux Coprésidents qui dirigeront cet important processus pendant la soixante-seizième session. Nous félicitons chaleureusement la Représentante permanente du Qatar, S. E. M^{me} Alya Ahmed Saif Al-Thani, pour sa reconduction à la coprésidence, et nous souhaitons la bienvenue au Représentant permanent du Danemark, S. E. M. Martin Bille Hermann, nouvellement nommé Coprésident. Ils peuvent compter sur le plein appui du Groupe L.69. Nous espérons qu'au cours de la soixante-seizième session, sous leur direction avisée, ce processus pourra avancer et que des mesures décisives seront prises.

Lors du débat général de haut niveau de cette année, de nombreux dirigeants ont souligné l'importance cruciale des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Sous votre direction, Monsieur le Président, nous avons maintenant la responsabilité de veiller à ce que de réels progrès soient accomplis au cours de cette soixante-seizième session, afin de répondre aux attentes de nos dirigeants. Nous demandons donc que les négociations intergouvernementales débutent sans tarder, afin d'utiliser au mieux le calendrier de l'Assemblée générale et le temps dont nous disposons.

Le Conseil de sécurité, sous sa forme actuelle, devient moins représentatif et plus divisé à mesure que la situation géopolitique évolue. La raison historique de sa création ne suffit plus à justifier sa résistance au changement, car il apparaît de plus en plus clairement que le Conseil ne s'acquitte pas de ses responsabilités et de son mandat initial. Le fait que le Conseil soit obsolète et ne soit pas prompt à réagir a des conséquences négatives réelles, car il est de plus en plus incapable de trouver des solutions aux problèmes urgents relatifs à la paix et à la sécurité internationales. Par conséquent, le Groupe L.69 est déterminé à faire en sorte que le processus des négociations intergouvernementales contribue à renforcer l'autorité, la légitimité et l'efficacité du Conseil.

Les prochaines réunions des négociations intergouvernementales doivent s'appuyer sur les acquis obtenus au prix d'efforts considérables à la soixante-quinzième session et maintenir la dynamique visant à donner un souffle nouveau aux débats sur la réforme du Conseil de sécurité. La mise à jour du document

dans lequel les Coprésidentes ont énoncé les éléments communs portant sur les points de convergence et de divergence au sujet de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et des questions connexes constitue une avancée louable dans la recherche d'un résultat qui reflète plus substantiellement les discussions qui ont eu lieu.

Le Groupe L.69 a toujours plaidé en faveur d'un seul texte consolidé qui servirait de base aux négociations afin qu'un dialogue de fond sur les positions existantes puisse enfin avoir lieu sans préjuger du résultat. Nous pensons que nous avons une bonne base pour les travaux de la prochaine session, et nous aimerions que ce document soit régulièrement mis à jour après chaque réunion des négociations intergouvernementales. L'utilisation de ce texte unique comme base de nos débats et sa mise à jour après chaque débat contribueront à clarifier les positions, à garantir des échanges plus ciblés et à réduire les points de divergence.

Nous demandons une fois de plus que les améliorations nécessaires soient apportées aux méthodes de travail des négociations intergouvernementales, notamment en ce qui concerne l'introduction de la documentation et de l'établissement des comptes-rendus des débats. L'introduction de l'établissement des comptes-rendus des débats et de la documentation dans les négociations intergouvernementales serait une étape essentielle pour améliorer l'efficacité et la transparence du processus et permettrait de garantir que les problèmes de capacités n'empêchent pas les petites délégations d'apporter de véritables contributions. Nous continuons d'insister sur l'importance de l'attribution des positions afin que les États Membres puissent passer d'une simple répétition de positions à de véritables négociations axées sur des compromis. Et nous espérons sincèrement que cet appel sera enfin entendu à la présente session.

Pour conclure, nous voudrions rappeler que dans son rapport intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), le Secrétaire général a rappelé une réalité troublante, à savoir que la confiance dans le système s'est effondrée. Cependant, nous savons aussi que la plupart de personnes sont encore convaincues que seul le multilatéralisme peut remédier à cette rupture et rétablir cette confiance. Alors que nous élaborons des plans pour adapter l'ONU à une nouvelle ère, nous devons être conscients que la réforme du Conseil de sécurité sera nécessairement un élément important de l'efficacité

future de l'ONU. Le moment est venu de faire les prochains pas dans le cadre de notre voyage ensemble.

M. Turay (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom des États membres de l'Union africaine.

Nous voudrions vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui sur le point 123 de l'ordre du jour, « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité ». Monsieur le Président, nous prenons note de votre déclaration liminaire et souhaitons réaffirmer notre détermination à réaliser des progrès sur cette question très importante, malgré les difficultés actuelles à parvenir à un consensus.

Par ailleurs, je tiens à saisir cette occasion, au nom du Groupe des États d'Afrique, pour vous féliciter une fois encore, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec vous et tous les États Membres pour parvenir au consensus le plus large possible sur la réforme du Conseil de sécurité.

En outre, nous tenons à adresser nos sincères félicitations à S. E. M^{me} Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente du Qatar, pour sa reconduction à la coprésidence, et à S. E. M. Martin Bille Hermann, Représentant permanent du Danemark, pour sa nomination à la coprésidence des négociations intergouvernementales. Nous tenons à les assurer de notre plein soutien alors qu'ils s'appuient sur les progrès réalisés à ce jour dans le cadre du processus de réforme.

Nous tenons également à remercier les Coprésidentes précédentes, S. E. M^{me} Al-Thani, Représentante permanente de l'État du Qatar, et S. E. M^{me} Joanna Wronecka, ancienne Représentante permanente de la République de Pologne, pour la façon dont elles ont dirigé le processus de négociations intergouvernementales pendant la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale.

L'Afrique reste convaincue de la nécessité d'une réforme globale du système des Nations Unies, qui contribuerait considérablement à faire respecter les principes, objectifs et idéaux énoncés dans la Charte des Nations Unies pour un monde plus juste fondé sur l'universalisme, l'équité et l'équilibre régional. À cette fin, nous restons attachés à la décision 62/557 et aux

autres décisions pertinentes de l'Assemblée générale en faveur d'une réforme globale du Conseil de sécurité en ce qui concerne les cinq grandes questions, en tenant compte de leur caractère interdépendant. Nous continuerons donc à rejeter toute approche intermédiaire ou transitoire de la réforme globale du Conseil.

S. E. M. Julius Maada Bio, Président de la République de Sierra Leone et Coordonnateur du Comité de 10 chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sur la réforme du Conseil de sécurité, a réaffirmé les préoccupations de l'Afrique lors du dernier débat général en septembre (voir A/76/PV.6). Il a attiré l'attention sur le manque de représentation dans la catégorie des membres permanents et la sous-représentation dans la catégorie des membres non permanents du Conseil, ainsi que sur la nécessité urgente de réparer cette injustice historique qui a été faite à l'Afrique.

Les réalités géopolitiques d'aujourd'hui appellent une réforme globale du Conseil de sécurité. L'Afrique reste la seule région non représentée dans la catégorie des membres permanents du Conseil, et elle est également sous-représentée dans la catégorie des membres non permanents. Les revendications de l'Afrique de deux sièges permanents – avec tous les droits et prérogatives des membres actuels, y compris le droit de veto, s'il est maintenu – et de deux sièges non permanents supplémentaires sont tout simplement une question de justice. C'est également une question de justice que l'Afrique puisse avoir droit au chapitre, sur un pied d'égalité, dans la prise de décision sur les questions ayant trait à la paix et à la sécurité internationales, en particulier les questions qui concernent le continent africain. Le moment est donc venu de démontrer notre engagement renouvelé à réformer le Conseil de sécurité et à remédier sans plus attendre à cette injustice et à ce déséquilibre de longue date, qui se perpétuent dans sa configuration actuelle.

La Position commune africaine, telle qu'elle est formulée dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte, est largement reconnue au sein de l'Assemblée. Toutefois, dans un souci de clarté et de précision, je tiens à réaffirmer que l'Afrique réclame :

« au moins deux sièges permanents avec tous les privilèges et prérogatives des membres permanents, y compris le droit de veto, et cinq sièges non permanents. Même si l'Afrique s'oppose en principe au maintien du droit de veto, elle pense que c'est une question de justice pour tous et que tant qu'il existera, il doit être accordé à tous les

membres permanents du Conseil de sécurité, car c'est une question de justice ».

Il est évident que notre appel pour que les revendications africaines pour une représentation équitable de l'Afrique au Conseil de sécurité soient satisfaites immédiatement continuent de recueillir un large appui parmi les Membres de l'ONU. Ainsi, dans leur document sur les éléments de convergence et de divergence concernant la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, les Coprésidents des négociations intergouvernementales ont dûment souligné que

« les États Membres reconnaissent et appuient largement les aspirations légitimes de l'Afrique à jouer le rôle qui lui revient sur la scène internationale, notamment par une présence accrue au Conseil de sécurité, comme le reflète le Consensus d'Ezulwini adopté par l'Union africaine »

et ont fidèlement relayé l'opinion selon laquelle réparer l'injustice historique faite à l'Afrique est considéré comme une priorité.

Cette évolution renforce encore davantage la crédibilité et la viabilité de la Position commune africaine sur la réforme du Conseil de sécurité. Elle s'appuie sur le large soutien que notre position continue de recueillir auprès des Membres de l'ONU et montre que la Position commune africaine reste incontestée dans sa prétention à réparer l'injustice historique que constitue le fait que le continent ne soit pas représenté dans la catégorie des membres permanents du Conseil, et sous-représenté dans la catégorie des membres élus. Elle vise une réforme qui tienne compte de l'Afrique et accorde au continent la place qui lui revient dans le multilatéralisme et, en particulier, à l'ONU.

Malgré les progrès réalisés à ce jour, les écarts entre les différentes positions des États Membres et des groupes d'intérêt sur les modèles de réforme possibles, ainsi que les divergences de vues sur les questions de procédure, continuent de compromettre les progrès d'ensemble réalisés dans la recherche d'un consensus sur les cinq groupes de questions soumis aux négociations intergouvernementales. Le document des Coprésidents relatif aux éléments de convergence a franchi un pas dans la bonne direction s'agissant d'identifier les points communs autour desquels les États Membres peuvent s'unir pour parvenir à un consensus. Cependant, nous souhaitons exprimer une fois de plus la déception du Groupe des États d'Afrique

concernant le fait que les Coprésidents n'ont pas, dans leur document, fait pleinement référence au Consensus d'Ezulwini et à la Déclaration de Syrte, qui constituent les piliers fondamentaux de la Position commune africaine et des décisions adoptées par les chefs d'État et de gouvernement africains, représentant ainsi les voix des populations d'Afrique, et qui doivent être défendus dans leur intégralité. Par conséquent, nous espérons que ce manquement sera corrigé à la présente session.

En outre, l'adoption par consensus de la décision 75/569 de l'Assemblée générale, le 22 juin, qui décidait de poursuivre immédiatement les négociations intergouvernementales en séance plénière informelle de l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session, est une autre expression importante de l'acceptation des négociations intergouvernementales en tant qu'enceinte idoine pour continuer de discuter de la réforme du Conseil de sécurité. De plus, nous nous félicitons que le document-cadre et le document des Coprésidents sur les éléments de convergence et de divergence aient été reconduits à la présente session.

Conformément à la vision claire que nos dirigeants ont exprimée au Sommet mondial de 2005, nous réaffirmons que nous continuerons de collaborer de manière constructive avec tous les États Membres et les groupes d'intérêt dans le cadre d'un processus ouvert, transparent et inclusif axé sur les Membres, en vue de réaliser des progrès qui mèneront à terme à l'avènement d'un Conseil de sécurité plus largement représentatif, démocratique, efficace et transparent, et de renforcer ainsi la légitimité de ses décisions. Monsieur le Président, en votre qualité de garant de ce processus, nous vous encourageons donc à user une fois de plus de vos bons offices pour appeler les États Membres à se l'approprier en y participant activement de manière sincère et constructive.

Pour conclure, je tiens à réaffirmer que l'Afrique continuera de plaider en faveur d'une réforme réelle qui rendra le Conseil de sécurité plus pertinent et mieux adapté aux défis mondiaux actuels et émergents, et de promouvoir les principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous restons disposés à collaborer avec tous les États Membres pour qu'ils soutiennent la Position commune africaine.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom du Groupe des États arabes.

D'emblée, je voudrais vous faire part, Monsieur le Président, du soutien du Groupe des États arabes aux efforts que vous déployez pour diriger les travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session, en particulier s'agissant de la question de la réforme et de l'élargissement du Conseil de sécurité, qui revêt une importance particulière pour tous les États Membres, y compris les membres du Groupe des États arabes.

Je voudrais également féliciter S. E. l'Ambassadrice Alya Al-Thani, Représentante permanente du Qatar, et S. E. l'Ambassadeur Martin Hermann, Représentant permanent du Danemark, d'avoir assumé la coprésidence des négociations intergouvernementales à la présente session. Je leur souhaite plein succès. De plus, je tiens à remercier l'Ambassadrice Al-Thani et l'Ambassadrice Joanna Wronecka, ancienne Représentante permanente de la Pologne, des efforts qu'elles ont fournis à la session précédente en tant que Coprésidentes des négociations intergouvernementales.

À la lumière des circonstances mondiales difficiles causées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ainsi que des efforts nationaux, régionaux et internationaux déployés actuellement pour se relever de cette pandémie et de ses répercussions sur de multiples aspects de la vie, il est évident que le multilatéralisme international a besoin d'une réforme véritable et complète, y compris dans les trois organes principaux de l'ONU, comme mentionné dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et dans le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), en particulier le Conseil de sécurité, réforme pour laquelle nous, États Membres, nous sommes engagés à donner un nouveau souffle à nos discussions.

Dans ce contexte, la question de la réforme du Conseil de sécurité et d'une représentation équitable en son sein est l'un des principaux piliers de la réforme globale de l'ONU, ce qui nous rend plus déterminés à redoubler d'efforts pour parvenir à une réforme véritable et globale du Conseil, organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales en vertu de la Charte des Nations Unies. Nous devons rendre le Conseil plus résilient et plus efficace pour relever les défis dans un cadre plus représentatif, transparent, impartial et crédible.

À cet égard, le Groupe des États arabes réaffirme son point de vue, à savoir que les négociations intergouvernementales doivent se dérouler dans le cadre

de l'Assemblée générale, seule instance permettant de parvenir à un accord sur l'élargissement et la réforme du Conseil de sécurité, conformément à la décision 62/557, que l'Assemblée générale a adoptée par consensus et qui définit la base pratique des négociations. Le Groupe des États arabes tient également à rappeler l'interdépendance et la complémentarité des cinq groupes de questions relatifs à la réforme du Conseil, qui doivent être traités de manière à préserver leur cohérence et à aboutir à la réforme globale du Conseil.

Comme nous l'avons souligné précédemment, la position des États membres du Groupe des États arabes concernant la réforme du Conseil de sécurité est d'exiger une représentation arabe permanente, avec tous les pouvoirs de la catégorie des membres permanents, au sein d'un futur Conseil élargi. En outre, le principe de représentation équitable exige une représentation arabe proportionnelle dans la catégorie des membres non permanents d'un futur Conseil élargi.

Nous devons faire face à une multitude de défis liés à la réforme du Conseil, notamment la question du droit de veto. L'utilisation abusive du droit de veto a contribué à saper la crédibilité du processus décisionnel du Conseil de sécurité et a parfois conduit à sa paralysie, l'empêchant ainsi de s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe de maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous regrettons que la plupart des recours au droit de veto, en particulier ces 30 dernières années, aient porté sur des questions relatives à la région arabe.

L'objectif premier et primordial de la réforme et de l'élargissement du Conseil de sécurité est de veiller à ce que tous les groupes géographiques et régionaux soient représentés de manière équitable et proportionnelle au sein d'un Conseil élargi. Dans ce contexte, je tiens à souligner que, compte tenu de son caractère politique, culturel et patrimonial, le Groupe des États arabes mérite d'être représenté en tant que groupe indépendant au sein d'un Conseil élargi.

Le Groupe des États arabes représente plus de 400 millions de personnes et comprend 22 États membres, soit environ 12 % des États Membres de l'ONU. En outre, une grande partie des travaux du Conseil et des questions inscrites à son ordre du jour ont trait à la région arabe. Cela appelle à une représentation arabe juste et proportionnée au sein d'un Conseil de sécurité élargi, afin de garantir que le point de vue arabe est dûment pris en compte dans ses travaux et de préserver la crédibilité de son action et la légitimité de ses décisions.

En ce qui concerne l'amélioration et le perfectionnement des méthodes de travail et des procédures du Conseil de sécurité, nous jugeons nécessaire d'accroître l'efficacité et la transparence de ses travaux, notamment en convenant d'un règlement intérieur permanent pour remplacer le règlement provisoire en vigueur depuis plusieurs décennies. Il convient également de veiller à ce que les États concernés par les questions examinées par le Conseil soient en mesure de participer à ses séances, conformément aux Articles 31 et 32 de la Charte des Nations Unies. Le nombre de séances privées et de consultations doit être réduit au minimum, de sorte que leur tenue devienne l'exception, et non la règle. Nous devons aussi nous assurer que les résolutions et les déclarations examinées par le Conseil de sécurité sont mises à la disposition des États concernés et que ces derniers sont consultés sur les questions qui les touchent.

Le Groupe des États arabes demande aux organes subsidiaires et aux comités du Conseil de sécurité de fournir à l'ensemble des États Membres de l'ONU des informations pertinentes relatives à leurs activités. Nous rappelons également que le Conseil doit respecter strictement son mandat tel qu'énoncé dans la Charte des Nations Unies.

Le Groupe des États arabes réaffirme son appui au maintien de l'unité de l'ensemble des États Membres et son opposition à toute tentative susceptible de porter atteinte à la crédibilité des négociations intergouvernementales par l'imposition de mesures ne faisant pas l'objet d'un consensus entre les États Membres. Nous devons nous abstenir de fixer hâtivement des échéances qui pourraient empêcher la mise en place de solutions globales et véritables dans le cadre du processus de réformes. À cet égard, je tiens à souligner que tout document publié dans le cadre du processus de négociations doit refléter fidèlement les positions de tous les pays et groupes de pays, y compris celles du Groupe des États arabes, afin de garantir que les positions et les propositions des États Membres constituent la base des négociations, conformément à la décision 62/557, et de préserver le principe de l'appropriation par les États Membres du processus de négociations intergouvernementales.

Le Groupe des États arabes se félicite des progrès accomplis au cours des sessions précédentes concernant l'identification d'éléments communs entre les positions et propositions des différents États, ainsi que des domaines de divergence nécessitant un examen plus

approfondi. Les divers points de convergence établis entre les positions des États et groupes d'États sur les cinq grands groupes thématiques témoignent de ces efforts. Pour réaliser de nouveaux progrès, nous devons poursuivre nos débats dans un climat positif afin de parvenir à une convergence de vues encore plus grande et de trouver un terrain d'entente qui permettra de dégager un consensus sur une solution bénéficiant de l'acceptation politique la plus large possible et propre à mener à la réforme globale du Conseil de sécurité que nous souhaitons tant.

En conclusion, le Groupe des États arabes réaffirme sa détermination à continuer de participer activement et positivement au prochain cycle de négociations intergouvernementales et se dit prêt à consulter tous les autres groupes de négociation en vue de parvenir à une réforme véritable et globale du Conseil de sécurité, dans un esprit transparent et constructif.

M. Salovaara (Finlande) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat annuel.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays nordiques : le Danemark, l'Islande, la Norvège, la Suède et mon pays, la Finlande.

Nous tenons tout d'abord à exprimer notre gratitude à l'Ambassadrice Wronecka, de la Pologne, et à l'Ambassadrice Al-Thani, de l'État du Qatar, pour avoir dirigé la précédente session de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité dans un contexte difficile. Nous avons terminé la session en réaffirmant l'engagement pris par nos chefs d'État et de gouvernement, dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1), de donner un nouveau souffle aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous nous réjouissons à l'idée de reprendre les négociations intergouvernementales au cours de la présente session et d'honorer cet engagement. Nous nous félicitons de la nomination des nouveaux cofacilitateurs du processus de négociations intergouvernementales, l'Ambassadrice du Qatar et l'Ambassadeur du Danemark.

Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), nous sommes à un tournant de l'histoire. Nous sommes confrontés à une multitude de défis mondiaux complexes et transversaux qui ne pourront être relevés que par une ONU efficace et renforcée. Cela nécessite un Conseil

de sécurité réformé, capable de répondre comme il convient aux défis actuels en matière de sécurité. Les pays nordiques aspirent à un Conseil de sécurité plus transparent, plus efficace, plus responsable et plus représentatif, à même de soutenir une réponse cohérente de l'ONU aux problèmes complexes et transversaux auxquels nous sommes confrontés, un Conseil dont la composition et les méthodes de travail soient adaptées aux réalités mondiales d'aujourd'hui et de demain. Le monde a changé depuis le précédent élargissement du Conseil de sécurité, en 1965.

Les pays nordiques plaident en faveur d'un élargissement équilibré du Conseil de sécurité pour toutes les régions, avec une représentation adéquate de l'Afrique, de l'Amérique latine et de l'Asie. Nous souhaitons également que les pays en développement soient davantage représentés et que les petits États aient plus de chances de siéger en tant que membres élus. Afin d'assurer la représentativité du Conseil et de réparer l'injustice historique dont l'Afrique est victime, il est essentiel de veiller à ce que le continent occupe la place qui lui revient au sein du Conseil en augmentant le nombre de sièges permanents et non permanents.

Nous devons aussi, dans nos discussions sur la réforme du Conseil de sécurité, examiner attentivement les conséquences du recours au veto. Le droit de veto des membres permanents limite la capacité d'agir du Conseil sur des questions cruciales. Le recours au veto doit être limité et s'accompagner d'une responsabilité et d'une transparence accrues. Le recours au veto dans des situations d'atrocités criminelles, en particulier, n'est pas conforme à l'esprit de la Charte des Nations Unies. Les pays nordiques exhortent tous les États Membres à adhérer au Code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, ainsi qu'à la déclaration politique sur la suspension du droit de veto en cas d'atrocités criminelles, formulée à l'initiative de la France et du Mexique.

Après avoir débattu des décennies durant, il est grand temps que nous agissions collectivement et de toute urgence pour faire avancer nos efforts de réforme. À cet égard, il est crucial de faire fond sur les progrès et les résultats obtenus à la session précédente. Nous renouvelons encore une fois notre appel à tenir des débats davantage axés sur le fond qui, selon nous, serait servis au mieux par des négociations fondées sur un

texte. Les pays nordiques y voient une condition indispensable pour progresser.

Les pays nordiques sont prêts à s'engager dans un dialogue constructif et à soutenir les Coprésidents dans la voie que nous suivons ensemble pour continuer d'avancer vers une réforme du Conseil de sécurité. Nous continuerons de faire entendre notre voix à l'appui d'un Conseil réformé, mieux à même d'assumer ses responsabilités et plus représentatif du monde qu'il sert, un Conseil qui s'emploie à agir aujourd'hui et demain pour « nous, peuples des Nations Unies », comme le veut la Charte.

M. Wallace (Jamaïque) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

La CARICOM se félicite de la convocation de cet important débat annuel, ainsi que de l'occasion qu'il nous donne de continuer d'échanger sur la question de la réforme du Conseil de sécurité, posée de longue date, et d'exposer nos attentes pour la session en cours. Nous tenons également à saisir cette occasion pour féliciter les Ambassadrices Al-Thani et Wroncka pour la façon dont elles ont dirigé les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale. Nous nous engageons solennellement à continuer d'appuyer l'Ambassadrice Al-Thani et l'Ambassadeur Hermann, cofacilitateurs pour la session actuelle, et nous avons hâte de faire progresser les travaux des négociations intergouvernementales.

La CARICOM se félicite des progrès réalisés au cours du précédent cycle de négociations intergouvernementales, ainsi que de la publication du document des Coprésidentes relatif aux éléments communs portant sur les points de convergence et de divergence sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et les questions connexes, qui constitue une ressource supplémentaire pour analyser les principaux points de convergence et de divergence qui ressortent des positions sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous avons constaté avec satisfaction que les restrictions imposées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ne nous ont pas empêchés de progresser dans les négociations intergouvernementales.

Bien que nous soyons encore loin d'avoir atteint notre principal objectif, à savoir un Conseil réformé,

nous espérons que les travaux accomplis à la session précédente permettront de faire avancer le processus. Nous nous félicitons de l'esprit de collaboration constructive qui nous a menés jusqu'ici et nous espérons que le sens d'une finalité commune continuera de guider nos débats dans les mois à venir. À ce stade, la CARICOM estime qu'il importe de préserver la continuité des négociations intergouvernementales et invite les délégations à s'engager de nouveau à répondre à l'appel lancé par nos dirigeants dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1) à donner un nouveau souffle aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous exhortons toutes les parties concernées à s'efforcer de rapprocher leurs points de vue et de produire des résultats plus concrets et plus pratiques à la soixante-seizième session.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est une responsabilité collective qui requiert la participation de tous les États Membres de l'ONU. La CARICOM soutient que les Membres actuels de l'ONU ne sont pas représentés équitablement au Conseil de sécurité, au regard de sa taille et de sa configuration actuelles, et appelle de nouveau à réformer sans tarder le Conseil. Nous pensons que cet objectif doit être atteint sur la base d'un élargissement de la catégorie des membres tant permanents que non permanents du Conseil de sécurité et continuons de plaider en faveur d'une présence garantie des petits États insulaires en développement au Conseil.

Comme l'a dit le Secrétaire général, la pandémie de COVID-19 nous a donné une réelle occasion de poser des bases solides pour notre avenir. Nous ne pouvons pas construire l'avenir que nous voulons sans travailler ensemble, et nous ne pouvons pas reconstruire en mieux si nous refusons de changer pour le mieux. En tant qu'États Membres, nous avons le devoir et la responsabilité de veiller à ce que l'ONU soit adaptée à son objectif. L'urgence des défis auxquels est confrontée notre communauté mondiale et l'émergence de menaces nouvelles et non conventionnelles pour la paix et la sécurité exigent que nous trouvions le courage et la détermination nécessaires pour dépasser les schémas de pensée rigides, qui sapent le consensus, et que nous consacrons plutôt notre énergie à rapprocher les points de vue.

La CARICOM est prête à travailler avec tous les États Membres pour donner un nouveau souffle au processus de réforme. Comme vous l'avez dit à

juste titre dans vos observations liminaires, Monsieur le Président, durant le débat général de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, rien ne peut nous empêcher d'avancer à part nous-mêmes (voir A/76/PV.3). Nous disposons des outils nécessaires pour construire l'avenir que nous voulons. Dès lors, poursuivons avec constance les efforts que nous déployons pour faire en sorte que le Conseil de sécurité soit plus représentatif, plus efficace, plus responsable et mieux équipé pour gérer les nouvelles priorités en matière de paix et de sécurité mondiales.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance plénière d'aujourd'hui sur le sujet crucial de la réforme du Conseil de sécurité. Nous saluons la vision que vous avez exposée dans votre déclaration liminaire et nous attendons de votre présidence de l'espoir qu'elle permette enfin de réaliser des progrès concrets alors que nous entrons dans la quatorzième année de négociations intergouvernementales.

Nous nous félicitons également, Monsieur le Président, que vous ayez rapidement désigné les Coprésidents des négociations intergouvernementales. Nous adressons nos félicitations à la Représentante permanente du Qatar, S. E. M^{me} Alya Ahmed Saif Al-Thani, pour sa reconduction à la coprésidence, et nous souhaitons la bienvenue au Représentant permanent du Danemark, S. E. M. Martin Bille Hermann, nouvellement nommé Coprésident. Ils peuvent être assurés de l'appui total de l'Inde à cet important processus qu'ils dirigent.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées précédemment par le Représentant permanent du Japon, au nom du Groupe des Quatre, et par la Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines, au nom du Groupe L.69. Nous souscrivons également aux déclarations prononcées au nom du Groupe des États d'Afrique et de la Communauté des Caraïbes.

Durant le débat général de l'Assemblée générale cette année, nous avons entendu nos dirigeants souligner l'urgence et l'importance de réformer les structures de gouvernance mondiale afin de les adapter aux besoins du XXI^e siècle. Pourtant, plus de 40 années se sont écoulées depuis l'inscription du point à l'examen à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, et même si le contexte géopolitique qui nous entoure s'est transformé, les objections des opposants à la réforme restent figées dans le temps. Notre inaction a un coût. Le Conseil de

sécurité est appelé à s'occuper de questions de paix et de sécurité internationales de plus en plus complexes ; pourtant, il se trouve dans l'incapacité d'agir de manière efficace car il exclut certains pays qui devraient être représentés en son sein, et manque donc de légitimité et de crédibilité.

La position de fond de l'Inde sur la question de la réforme du Conseil de sécurité est bien connue. L'Inde est favorable à l'élargissement du nombre de membres du Conseil de sécurité, tant dans la catégorie des membres permanents que dans celle des membres non permanents. C'est une position qui est clairement et officiellement appuyée par la majorité des États Membres. Augmenter le nombre de membres permanents permettrait une meilleure représentation des régions et Membres qui ne sont actuellement pas représentés ou qui sont sous-représentés au Conseil et leur donnerait davantage voix au chapitre dans les processus décisionnels, par rapport à leur rôle et à leurs contributions à ce jour. Cela renforcerait la légitimité, l'efficacité et la réactivité du Conseil en garantissant que ses décisions reflètent les intérêts de l'ensemble des Membres et seront donc mieux appliquées. Par ailleurs, l'Inde appuie pleinement la Position commune africaine telle qu'énoncée dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte.

Pour aller de l'avant dans le processus de négociations intergouvernementales, nous vous demandons simplement, Monsieur le Président, de donner aux Coprésidents les moyens d'agir pour permettre enfin un processus onusien normal. Les négociations intergouvernementales se sont jusqu'à présent limitées à la répétition de positions connues sans qu'aucun effort ait été fait pour aplanir les divergences. C'est le seul processus de ce type à l'ONU dans lequel des négociations multilatérales sont menées sans texte. Si cela convient peut-être à celles et ceux qui souhaitent faire obstacle au progrès, cela va à l'encontre des principes de base de la diplomatie multilatérale.

Nous sommes ouverts aux suggestions quant à ce qui pourrait servir de fondement à nos discussions. Selon nous, le document relatif aux éléments communs actualisé qui a été produit à l'issue de nos discussions à la précédente session de négociations intergouvernementales pourrait constituer un bon point de départ. Bien entendu, il ne s'agit en aucun cas d'un document parfait. Il doit être rationalisé davantage et il convient d'y ajouter les positions énoncées par les différents groupes et États Membres. Il doit également inclure une référence complète à la Position commune africaine,

notamment la Déclaration de Syrte, qui est actuellement absente du texte.

Nous voulons un format de discussion permettant de rompre avec le cycle des déclarations axées sur les grandes questions et qui permet à chaque partie prenante d'exprimer ses positions et de faire des propositions concernant le texte, qui serait mis à jour pour refléter lesdites positions et propositions après chaque cycle de discussions. Nous ne prétendons en aucun cas que le simple fait de disposer d'un document de négociation unique permettra de surmonter les divergences de vues sur les questions de fond. Mais il est aussi vrai que sans un tel texte sur lequel focaliser nos discussions, nous ne pouvons pas faire preuve de la souplesse nécessaire pour parvenir à un résultat.

En outre, le processus doit être véritablement inclusif. L'Inde a toujours demandé que des améliorations soient apportées aux méthodes de travail des négociations intergouvernementales, en établissant des documents et des comptes-rendus officiels. Cela est particulièrement important pour permettre aux petites délégations de participer efficacement au processus.

Pour conclure, Monsieur le Président, nous avons constaté votre sens de l'initiative et votre engagement personnel, ce que nous apprécions vivement et qui nous donne de l'espoir. Monsieur le Président, nos efforts collectifs et votre réussite sont liés. L'Inde est prête à contribuer à la promotion de l'objectif commun d'un processus de réforme global et structuré.

M. Gafoor (Singapour) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais remercier les Coprésidentes du processus de négociations intergouvernementales à la soixante-quinzième session. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter l'Ambassadrice Alya Ahmed Saif Al-Thani, du Qatar, de sa reconduction dans ses fonctions de coprésidente des négociations intergouvernementales, et l'Ambassadeur Martin Bille Hermann, du Danemark, de sa nomination à ces mêmes fonctions à la soixante-seizième session. Je leur souhaite plein succès dans ce processus très important.

En tant que petit État, Singapour a toujours été convaincue de la nécessité d'un système multilatéral fort et efficace, fondé sur des règles et sur le droit international, avec l'Organisation des Nations Unies au centre de la coopération internationale. Dans un tel système, le Conseil de sécurité a un rôle essentiel à jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. En fait, nous avons beaucoup d'attentes en ce qui concerne

le Conseil de sécurité, car sa capacité à s'acquitter des responsabilités particulières qui lui incombent a des conséquences directes sur la pertinence et la crédibilité de l'ONU et du système des Nations Unies en général. Dans ce contexte, la réforme du Conseil est nécessaire pour garantir la solidité et la crédibilité du système des Nations Unies dans son ensemble.

Il ne fait aucun doute que la réforme du Conseil de sécurité est un chantier en cours de réalisation. Cependant, il est tout aussi évident que ce processus est lent, comme un véhicule enlisé dans la neige – les roues tournent vite, mais la voiture elle-même n'a pas bougé d'un pouce au cours des 25 dernières années. L'année dernière, l'ONU a célébré son soixante-quatrième anniversaire et ses nombreuses réalisations. La communauté internationale a besoin d'un système des Nations Unies réformé et revitalisé, qui soit efficace, efficient et capable de relever les défis de notre époque. Nous avons besoin d'un Conseil de sécurité capable d'agir rapidement et résolument en cas de crise mondiale. Cela est essentiel pour préserver la crédibilité du Conseil et la légitimité de ses décisions. Compte tenu de l'absence de progrès dans la réforme du Conseil de sécurité, je répète une question que j'ai déjà posée du haut de cette tribune : le processus de négociations intergouvernementales est-il un vecteur de réforme ou un moyen de maintenir le statu quo ? Je pense que nous devons tous examiner soigneusement cette question.

Si l'on veut que le processus de négociations intergouvernementales soit pris au sérieux, il est important que ce processus donne lieu à des progrès. Naturellement, si ce processus ne permet pas de faire des progrès, alors le fait est qu'il perdra sa crédibilité et sa légitimité. Cela m'amène à poser une question connexe : est-il préférable d'obtenir quelques progrès et de conserver le format actuel du processus de négociations intergouvernementales, ou est-il préférable d'envisager d'autres options et d'autres formats ? La réponse à cette question dépend en fin de compte des États Membres. Ma délégation estime que nous devons déployer des efforts sérieux et concertés dans le cadre du processus de négociations intergouvernementales pour obtenir de véritables résultats, y compris en entamant des négociations fondées sur des textes.

Dans ma déclaration d'aujourd'hui, je voudrais mettre l'accent sur quelques points essentiels. Premièrement, la composition d'un Conseil réformé doit refléter les réalités actuelles et la diversité des Membres de l'ONU. Il faut améliorer la représentation

géographique et l'inclusivité, notamment pour les régions sous-représentées, comme l'Afrique, ainsi que pour les groupes sous-représentés, comme les petits États. Il faut augmenter le nombre de membres dans les catégories de membres permanents et non permanents du Conseil. Cependant, tout exercice de réforme doit donner plus de possibilités à tous les États Membres et ne doit surtout pas désavantager ou marginaliser davantage les petits États.

Deuxièmement, le statut de membre permanent est un privilège qui s'accompagne de responsabilités spécifiques. En vertu de leur position privilégiée, les membres permanents ont la responsabilité particulière de jouer un rôle de chef de file à l'ONU. Les membres permanents, y compris tout nouveau membre permanent potentiel, ont le devoir moral et politique de s'acquitter pleinement et de manière responsable des responsabilités particulières qui leur incombent à l'appui de la paix et de la sécurité internationales et pour renforcer le système multilatéral. En d'autres termes, nous attendons beaucoup des membres permanents et des membres permanents potentiels concernant le rôle qu'ils jouent pour remédier non seulement aux problèmes ayant trait à la paix et à la sécurité internationales mais également pour traiter les questions relatives à la gouvernance mondiale et à la gestion des biens communs mondiaux, tels que les changements climatiques. Les membres permanents doivent montrer la voie à suivre pour relever les défis mondiaux, mais également jouer un rôle de catalyseur pour renforcer la coopération internationale et dégager un consensus au niveau mondial, y compris ici à l'ONU.

Troisièmement, nous devons intensifier nos efforts pour améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité, notamment en ce qui concerne la transparence, l'efficacité et la collaboration avec les États non membres. Pour de nombreux pays, notamment les petits États, les méthodes de travail du Conseil représentent un problème important et urgent, qui est essentiellement un problème de transparence et de responsabilité. À cet égard, Singapour se félicite des efforts entrepris par le Conseil pour améliorer ses méthodes de travail et des travaux du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, qui est actuellement dirigé avec la plus grande compétence par la délégation de Saint-Vincent-et-les Grenadines. Nous attendons avec intérêt la pleine mise en œuvre de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2017/507) et d'autres améliorations des méthodes de travail du Conseil qui permettront, entre autres, aux membres élus

d'avoir plus de possibilités de jouer un rôle plus actif au sein du Conseil.

Je voudrais conclure en réaffirmant l'engagement résolu de Singapour en faveur de la question de la réforme du Conseil de sécurité. Singapour souhaite assurer les Coprésidents du processus de négociations intergouvernementales qui viennent d'être nommés de son soutien et de sa coopération sans réserve. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler de manière constructive avec toutes les délégations pour faire avancer le processus de négociations intergouvernementales au cours de la présente session.

M. Aidid (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier les précédentes Coprésidentes du travail qu'elles ont accompli pendant la dernière session. Je tiens aussi à féliciter l'Ambassadeur Martin Bille Hermann de sa nomination et l'Ambassadrice Alya Ahmed Saif Al-Thani du renouvellement de son mandat en tant que Coprésidents du processus de négociations intergouvernementales à la soixante-seizième session.

Qu'il me soit permis de rappeler les engagements suivants pris par nos dirigeants : premièrement, dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), dans lequel nous avons exprimé notre souhait que le Conseil de sécurité soit réformé sans tarder ; et, deuxièmement, dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1), l'année dernière, dans laquelle nous nous sommes engagés à donner un nouveau souffle aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité.

Malheureusement, nous sommes loin de parvenir à un accord sur une réforme de fond du Conseil de sécurité. Par ailleurs, il est déconcertant de constater que nous répétons les mêmes positions depuis plusieurs années sans que de réels progrès soient réalisés. À cet égard, la Malaisie continue d'appeler à des négociations fondées sur un texte, car nous estimons que c'est le meilleur moyen de donner un nouveau souffle au processus de réforme. Dans le même temps, nous sommes disposés à explorer d'autres formats susceptibles de faciliter l'avancement du processus de réforme.

La position de la Malaisie sur la question dont nous sommes saisis demeure inchangée. Nous avons besoin d'un Conseil plus légitime, plus représentatif, plus démocratique, plus responsable et plus transparent. Nous sommes favorables à une réforme globale du Conseil, tant en ce qui concerne ses méthodes de travail

que l'augmentation du nombre de ses membres. Nous sommes également favorables à une représentation régionale équitable et juste au sein d'un Conseil réformé, qui tient compte des réalités géopolitiques actuelles. S'agissant du droit de veto, bien que ma délégation continue de plaider pour l'abolition du système de veto, le système actuel ne doit pas être utilisé pour les crimes internationaux les plus graves, tels que le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Par ailleurs, nous rappelons que nous avons proposé que le veto ne soit pas valable lorsqu'il est utilisé par un seul membre permanent. Il ne devrait être valable que si au moins deux membres permanents y ont recours et que s'il est soutenu par trois membres non permanents du Conseil. L'Assemblée générale devrait ensuite entériner la décision par une majorité simple.

L'approche de la Malaisie à l'égard du processus de réforme a toujours été pragmatique et objective, et nous avons toujours plaidé en faveur d'un processus de réforme inclusif et transparent, guidé par les consultations et le dialogue entre les États Membres. Nous demeurons convaincus que la réforme du Conseil doit bénéficier de l'adhésion la plus large possible parmi les États Membres. Nous exhortons tous les États Membres à faire preuve d'ouverture, de souplesse et de volonté politique pour œuvrer à une issue mutuellement acceptable dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et de la prospérité internationales.

Je terminerai en assurant l'Assemblée de la détermination de la Malaisie à faire avancer ce processus.

M^{me} Hanlomyuang (Thaïlande) (*parle en anglais*) : En ces temps difficiles, la coopération internationale reste le seul moyen viable et efficace de relever les défis de notre monde interdépendant. Le multilatéralisme a fait ses preuves en tant qu'outil indispensable pour atteindre notre objectif commun de paix et de prospérité. L'appel universel lancé à nous tous afin que nous puissions nous adapter aux nouvelles tendances en matière de sécurité et être à la hauteur de la situation concerne essentiellement l'organe qui est au cœur du système multilatéral, à savoir le Conseil de sécurité. Réformer le Conseil n'a jamais été une tâche facile, mais cette réforme s'impose d'urgence. En l'absence de réforme, le Conseil risque de perdre sa pertinence, ce qui entraînerait une perte de confiance dans le multilatéralisme.

La Thaïlande continue de prôner une réforme visant à améliorer l'efficacité, l'efficacités, la

responsabilité et la transparence et, par conséquent, souhaite mettre en exergue les trois aspects suivants.

Premièrement, étant donné que le Conseil a aujourd'hui plus de responsabilités, il faut une représentation régionale et géographique plus large et plus équilibrée. Nous appelons à une réforme qui reflète la pluralité et l'évolution des réalités des États Membres de l'ONU. Convaincue que les pays de chaque région sont les mieux placés pour régler les situations spécifiques au sein de leur région, la Thaïlande continue d'appuyer fermement une plus grande représentation régionale, ainsi qu'une plus grande représentation des pays en développement, au sein du Conseil. Nous avons également entendu les appels lancés par certains États Membres pour que les régions ou sous-régions envisagent de se faire représenter en tant que membres non permanents, et nous sommes convaincus que cette proposition mérite d'être examinée.

Deuxièmement, nous devons accélérer les efforts visant à améliorer les méthodes de travail du Conseil, parallèlement aux débats en cours sur la réforme structurelle. Selon nous, ces efforts comprennent notamment le renforcement des partenariats et du dialogue avec les pays non membres du Conseil et le renforcement du rôle des pays en développement et des membres non permanents au sein de la structure du Conseil, ce qui permettrait d'accroître le sentiment d'appropriation et de transparence au sein du Conseil. Nous estimons également qu'il serait utile d'inclure une évaluation de fond dans le rapport annuel soumis à l'Assemblée générale, mais cela ne doit pas se faire au détriment de l'unité et de la solidarité du Conseil.

Troisièmement et enfin, la Thaïlande est d'avis que le recours au veto doit être limité et qu'il devrait être possible, dans chaque cas, d'expliquer à l'ensemble des États Membres de l'ONU les raisons de ce recours pour que le Conseil soit plus pertinent et plus prompt à réagir à l'évolution des défis. Elle réaffirme aussi son soutien à la proposition franco-mexicaine, ainsi qu'à l'initiative du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence visant à réduire le plus possible le recours au droit de veto en cas d'atrocités criminelles.

La Thaïlande continuera de travailler de manière constructive avec toutes les parties afin de galvaniser la dynamique de la réforme du Conseil de sécurité. Nous estimons que les engagements que nous avons pris collectivement envers l'ONU ces dernières années témoignent de la détermination nécessaire pour accélérer les mesures concrètes dans ce processus qui aurait

dû être achevé il y a longtemps. La Thaïlande se joint aux efforts qui sont déployés au niveau international pour bâtir un avenir plus sûr, et cela commence par un Conseil de sécurité efficace, équitable et responsable.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en arabe*) : Ma délégation s'associe aux déclarations qui ont été faites par le représentant de la Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique et par le représentant du Koweït au nom du Groupe des États arabes.

Je tiens à exprimer ma gratitude à l'Ambassadrice Alya Ahmed Saif Al-Thani et à l'Ambassadrice Joanna Wronecka pour les efforts qu'elles ont déployés pour diriger les négociations intergouvernementales lors de la session précédente. Je tiens également à féliciter la Représentante permanente du Qatar et le Représentant permanent du Danemark pour leur nomination à la coprésidence des négociations intergouvernementales à la présente session. Je suis convaincu que les Coprésidents respecteront le principe d'impartialité et travailleront dans l'intérêt de l'ensemble des Membres, indépendamment de la position de leurs pays.

Je voudrais formuler les observations supplémentaires suivantes à titre national.

Premièrement, nous sommes tous conscients de la nécessité urgente, plus de 75 ans après la création de l'Organisation des Nations Unies, de réformer le système multilatéral afin de faire face aux défis nouveaux et existants, comme le montre le fait que le Secrétaire général a mis en exergue les faiblesses de notre système multilatéral dans son rapport intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982). À cet égard, l'Égypte tient à réaffirmer que la réforme du Conseil de sécurité est au cœur du développement du système international. Sans une véritable réforme du Conseil, la gouvernance internationale restera inadéquate et son influence restera limitée, alors qu'une meilleure base pour une appropriation conjointe parmi un plus grand nombre de membres garantirait un plus grand degré d'unité et de compréhension, et par conséquent, plus de réactivité et de collaboration.

Deuxièmement, l'Égypte estime qu'une réforme efficace ne peut être réalisée que dans le cadre d'un consensus. Compte tenu des difficultés de procédure quasiment insurmontables que pose l'amendement de la Charte des Nations Unies par un vote, le consensus entre les Membres de l'ONU reste la principale garantie pour parvenir à un Conseil élargi qui représente les vues des États Membres et est largement accepté par

eux. Par conséquent, nous tenons à souligner l'importance primordiale de la décision 62/557 et la nécessité de maintenir l'engagement en faveur des cinq grandes questions concernant la réforme, qui sont énoncées dans la décision 75/569. Nous devons impérativement œuvrer à une solution qui bénéficie de l'adhésion politique la plus large possible.

Troisièmement, le droit de veto demeure la pierre angulaire du processus de réforme du Conseil de sécurité. Bien que la Charte des Nations Unies établisse le principe d'égalité entre les États Membres, seuls cinq pays disposent du droit de veto. Nous ne pouvons espérer opérer une réforme efficace du Conseil sans d'abord remédier à ce déséquilibre structurel dans ses travaux. C'est la base de la Position commune africaine, telle qu'elle est énoncée dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte, dont le but est notamment de garantir à l'Afrique deux sièges permanents avec tous les pouvoirs et privilèges des membres permanents actuels, y compris le droit de veto. Les chefs d'État et de gouvernement africains estiment que le respect de cette exigence est le seul moyen de réparer l'injustice historique faite à notre continent.

Quatrièmement, nous continuons de suivre avec inquiétude l'évolution récente du processus de négociations intergouvernementales et sa polarisation croissante, qui a atteint des niveaux sans précédent à la session précédente. Nous constatons avec regret que le processus de négociations intergouvernementales a cessé d'être une entreprise conjointe pour mettre en place un Conseil efficace pour devenir une course à l'adhésion, au mépris total de l'objectif ultime du processus de réforme.

Selon nous, l'engagement de donner un nouveau souffle aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité, tel qu'il figure dans la décision 75/569, signifie qu'il faut mettre fin à la polarisation et aux rivalités dans le cadre de ce processus et que nous devons travailler ensemble dans un esprit de compréhension et de consensus et concentrer nos discussions sur les cinq grandes questions concernant la réforme pour parvenir à une solution bénéficiant de la plus large adhésion politique possible. À cet égard, nous sommes attachés à l'interdépendance des différents éléments du Consensus d'Ezulwini.

Nous attendons de toutes celles et tous ceux qui appuient la Position commune africaine qu'ils appuient tous ses éléments, notamment ceux concernant le veto. Dans ce contexte, nous rejetons la proposition visant

à passer à des négociations fondées sur un texte, qui pourraient conduire à l'érosion de l'unité de la Position commune africaine avant qu'il n'y ait des garanties et une vision claire sur la meilleure façon de parvenir à un consensus sur tous les éléments de la réforme. Je tiens à souligner que le Sommet de l'Union africaine ne nous a pas encore demandé de nous engager dans des négociations fondées sur un texte.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'engagement de l'Égypte à travailler avec tous les États Membres afin de parvenir à une réforme globale qui aboutisse à un Conseil de sécurité plus transparent, plus crédible et plus équitable, un Conseil qui soit plus à même d'assumer efficacement son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Espinosa Cañizares (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier l'Ambassadrice Joanna Wronecka, de la Pologne, et l'Ambassadrice Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente du Qatar, pour le rôle moteur qu'elles ont joué à la tête du processus de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter la représentante du Qatar et le représentant du Danemark pour leur engagement à continuer de faciliter ce processus de négociation très important.

À la fin du processus, en juin dernier, j'ai encouragé toutes les délégations à s'engager à faire en sorte qu'à la prochaine session (voir A/75/PV.84), c'est-à-dire maintenant, nous poursuivions les discussions de fond de manière constructive, les prévenant qu'à cette fin, nous devrions éviter les mesures qui exacerbent les divergences entre les délégations. Nous devons continuer d'appuyer la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1) ainsi que sa mise en œuvre. Si les amendements proposés au projet de décision orale du Président de l'Assemblée avaient été mis aux voix, nous aurions divisé l'Assemblée sur un point qui, en réalité, fait l'objet d'un consensus, à savoir l'engagement de donner un nouveau souffle au processus de réforme du Conseil.

Je voudrais souligner une fois de plus qu'une réforme est nécessaire et urgente, mais pas n'importe quelle réforme. L'on ne peut donc pas faire n'importe quelle proposition concernant les aspirations ou les intérêts de certaines délégations. Ces propositions doivent être en fait des propositions réalistes, à la mesure de

ce que nous pouvons réaliser. La réforme vers laquelle nous tendons ne doit pas creuser les inégalités existantes entre les États ; au contraire, elle doit les réduire et idéalement, les éliminer. Dans ce contexte, l'Équateur continuera de plaider en faveur d'une réforme urgente du Conseil de sécurité, qui vise à mettre en place un Conseil plus démocratique, plus élargi, plus représentatif, plus participatif, plus transparent et plus efficace, un Conseil en phase avec les réalités du monde d'aujourd'hui et les Membres de l'Organisation. Pour ce faire, nous préconisons des propositions réalistes et intelligentes.

L'Équateur continuera de plaider en faveur d'une réforme qui mette fin à la sous-représentation des pays en développement et de certaines régions, comme l'Afrique ou l'Amérique latine et les Caraïbes. La réforme doit notamment garantir une représentation équitable des divers groupes interrégionaux de pays en développement, comme les petits États insulaires. La réforme doit également prévoir des mécanismes robustes de coordination, de rétroaction et d'information pour les États Membres de l'ONU. Pour que le Conseil devienne plus transparent, nous devons accorder une attention particulière à la promotion d'une modernisation véritable des méthodes de travail ; nous devons donner la priorité aux séances publiques du Conseil. Cette réforme que nous souhaitons doit permettre d'en finir avec la hiérarchisation de ses membres, où le droit de veto joue un rôle négatif. Les privilèges du Conseil de sécurité sont le résultat de certaines réalités, mais aussi de situations imaginaires qui ne reflètent plus aucune réalité.

Durant la réunion informelle du 16 février, j'ai expliqué que parmi les 33 pays qui composent le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, il y avait déjà des candidats pour occuper des sièges non permanents pour les 27 prochaines années, c'est-à-dire jusqu'en 2048. Aujourd'hui, à peine neuf mois plus tard, il y a des candidatures pour des sièges non permanents jusqu'en 2054, c'est-à-dire neuf ans après le centenaire de la création de l'ONU. Au moins cinq pays de ma région ont présenté leur candidature pour deux mandats distincts. Au cours des trois dernières années, 14 candidatures de ce type ont été présentées. Cela illustre deux choses : premièrement, le souhait croissant de tous les pays de ma région de contribuer aux efforts de l'ONU en matière de paix et de sécurité ; et deuxièmement, le fait que le retard pris dans la réforme du Conseil de sécurité compromet la possibilité d'une plus grande participation de tous les États Membres de l'Organisation aux travaux cet organe.

En faisant simplement passer le nombre de membres non permanents du Conseil de ma région des deux sièges actuels à quatre sièges, neuf ans suffiraient pour que tous les candidats du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes puissent servir un mandat de deux ans au Conseil et pour qu'au moins trois pays puissent servir jusqu'à deux mandats de deux ans au cours de la même période. Nous n'aurions pas à attendre un siècle d'existence de l'Organisation pour siéger de nouveau au Conseil. Par conséquent, l'Équateur insiste sur la nécessité de donner la priorité à l'augmentation du nombre de sièges non permanents au Conseil de sécurité. Si on avait suivi la même approche il y a 55 ans, avec des aspirations très diverses et souvent contradictoires, aujourd'hui encore, le Conseil de sécurité ne compterait que six membres non permanents et rien n'aurait changé en 1966.

Cette réforme, pour être substantielle et viable, doit être le résultat d'un appui large et significatif des Membres. Quelle que soit son issue, elle aura une incidence sur le système des Nations Unies et, par conséquent, sur le multilatéralisme lui-même. À cette fin, nous devons mener le processus de réforme dans un esprit de souplesse et de respect mutuel, en évitant l'acrimonie et les discours antagonistes, afin de mobiliser le plus de soutiens possibles. Pour obtenir des résultats, toutes les délégations, et pas seulement certains groupes ou certains pays, doivent faire preuve de souplesse.

Il faut également du temps pour obtenir des résultats. C'est pourquoi l'Équateur estime qu'il faut prévoir un nombre suffisant de réunions pour le processus de négociations intergouvernementales, qui doit démarrer le plus tôt possible au cours de cette session et ne doit pas être conclu sur la base de délais purement artificiels, avant d'avoir épuisé les discussions sur toutes les questions de fond. L'Assemblée peut compter sur l'engagement et le soutien ferme de ma délégation pour faire avancer ce processus.

M^{me} Chan Valverde (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica tient à féliciter l'Ambassadeur Martin Hermann, Représentant permanent du Danemark, et l'Ambassadrice Alya Al-Thani, Représentante permanente de l'État du Qatar, pour leur nomination en tant que Coprésidents des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité.

Le Costa Rica s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom du Groupe du consensus.

Alors que le régionalisme est clairement un élément du multilatéralisme, l'Assemblée sera peut-être surprise d'apprendre que jusqu'en 1990, il n'y avait aucune référence aux organisations régionales dans les résolutions du Conseil de sécurité et que la première résolution sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales, à savoir la résolution 1631 (2005), a été adoptée le 17 octobre 2005. Il aura fallu 60 ans sur les plus de 75 ans d'existence de l'Organisation pour que le Conseil de sécurité adopte la première résolution sur cette question. Après un examen détaillé des séances du Conseil de sécurité sur cette question, en commençant par la première réunion de haut niveau convoquée le 11 avril 2003 par le Mexique pendant sa présidence du Conseil, nous constatons que le leadership des membres élus pour renforcer les partenariats entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales est irréfutable.

Nous remercions le Mexique, la Roumanie, la Grèce, l'Afrique du Sud, l'Indonésie, le Liban, le Brésil, l'Argentine, l'Azerbaïdjan et la Lituanie, pour n'en citer que quelques-uns, d'avoir favorisé des échanges complémentaires et coordonnés qui tirent parti des avantages comparatifs de chaque organisation et permettent d'éviter les doubles emplois, établissant ainsi des relations souples, efficaces et mutuellement respectueuses. Les membres élus ont souligné que la coopération entre l'ONU et les organisations régionales n'est pas une option mais une nécessité. Leurs voix, ainsi que celles de plusieurs autres, ont appelé le Conseil de sécurité à ne plus simplement réagir mais à adopter une démarche préventive, à être plus vigilant, stratégique et dynamique et à prendre des mesures qui l'aideront à devenir plus démocratique, plus inclusif, plus transparent et plus responsable à l'égard de ses membres et de tous les États Membres de l'ONU.

Durant son mandat au Conseil (1999-2000), le Canada a proposé l'inscription de la protection des civils en tant que nouvelle question à l'ordre du jour du Conseil. En faisant de la protection des civils une question qui est examinée régulièrement par le Conseil, le Canada a contribué à faire en sorte que l'ONU intègre la protection des civils dans ses missions humanitaires et de maintien de la paix et exige que les combattants respectent le droit international humanitaire. Grâce à ces efforts, la protection des civils figure désormais fréquemment à l'ordre du jour du Conseil. Dans le même ordre d'idées, la résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité, un texte qui a fait date, n'aurait

pas été possible sans les efforts des membres élus. Cette question a été soulevée pour la première fois par la Namibie pendant sa présidence du Conseil en 2000, qui, avec le Bangladesh, la Jamaïque et le Canada, a joué un rôle clef dans l'adoption de la résolution 1325 (2000).

Au cours de son mandat au Conseil en 2010-2011, le Brésil a introduit le concept de « protection responsable », qui visait à améliorer le processus décisionnel concernant l'application éventuelle de mesures coercitives dans le cadre de la responsabilité de protéger. Même si la notion de responsabilité de protéger n'a pas conduit à un changement formel des processus décisionnels, elle a suscité un débat sur la nécessité pour le Conseil de rassurer les États Membres quant au fait qu'aucun mécanisme de sécurité collective ne serait utilisé de manière abusive dans la mise en œuvre de la responsabilité de protéger.

Les membres élus ont également joué un rôle clef dans l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité. Une mesure particulièrement influente à cet égard est la note du Président du Conseil de sécurité (S/2017/507), qui a été adoptée en 2006 et constitue le principal instrument relatif aux méthodes de travail du Conseil. Cette note a été mise à jour à maintes reprises, plus récemment sous la direction du Japon, durant sa présidence du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure en 2017. Les membres élus continueront sans aucun doute à proposer et promouvoir de nouvelles améliorations des méthodes de travail du Conseil.

Les membres élus du Conseil de sécurité ont accompli un travail remarquable. Leurs voix se sont révélées novatrices, curieuses, dynamiques et indépendantes. Ils ont aussi démontré que le statut de membre élu n'empêchait pas d'avoir une véritable incidence sur les travaux du Conseil et ses efforts pour s'attaquer aux multiples menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Le statut de membre élu n'a jamais été un obstacle, mais plutôt une occasion pour les États Membres de trouver un terrain d'entente sur des négociations et des résolutions importantes, ainsi que de veiller à ce que le Conseil maintienne un lien fort avec l'ensemble des États Membres de l'ONU, qu'il représente.

À maintes reprises, nous avons vu comment le Conseil de sécurité a bénéficié des initiatives novatrices et des réalisations importantes des membres élus, dont beaucoup sont considérés comme des Lilliputiens, comme mon propre pays, le Costa Rica. L'augmentation

du nombre de membres élus serait une bonne chose pour le Conseil, car elle permettrait à la fois d'insuffler un élan et une énergie politiques pendant leur mandat au Conseil. Elle aurait également un effet concret sur de nombreuses questions et, surtout, sur les personnes concernées. Pour toutes ces raisons, le Costa Rica a toujours plaidé pour une réforme qui renforcerait le Conseil, qui a un besoin urgent de plus de dynamisme et d'efficacité.

Il est avéré que la composition actuelle du Conseil n'est ni juste ni équitable et ne correspond pas à la composition actuelle de l'ONU. Cependant, nous devons reconnaître que l'augmentation du nombre de membres non élus ne résoudra pas tous nos problèmes et risque même de les accroître. Ce sont les membres élus qui réclament une action rapide face aux crises mondiales et qui sont conscients qu'en répondant et en réagissant, plutôt qu'en prévenant, le Conseil de sécurité ne sera jamais en mesure d'anticiper les événements et d'intervenir suffisamment tôt pour avoir un effet préventif et sauver des vies. La réforme du Conseil de sécurité dans la catégorie des membres élus est la voie que nous devons suivre.

M. Sinirlioğlu (Turquie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Nous apprécions vivement l'engagement de l'Assemblée générale en faveur du processus de réforme du Conseil de sécurité. Je tiens à remercier les Coprésidentes du processus de négociations intergouvernementales durant la dernière session de l'Assemblée générale, l'ancienne Représentante permanente de la Pologne, l'Ambassadrice Joanna Wronecka, et la Représentante permanente du Qatar, l'Ambassadrice Alya Al-Thani. Je tiens également à souligner que nous avons pleinement confiance dans l'Ambassadrice Al-Thani, dont le mandat a été renouvelé, et dans le Représentant permanent du Danemark, l'Ambassadeur Martin Hermann, qui a été nommé, pour diriger les négociations intergouvernementales pendant la soixante-seizième session de l'Assemblée générale. Ils peuvent compter sur tout notre soutien et toute notre coopération dans l'exercice de leurs fonctions importantes de coprésidents.

La Turquie s'associe à la déclaration prononcée par le Représentant permanent de l'Italie au nom du Groupe du consensus. Je voudrais faire les observations supplémentaires suivantes à titre national.

Les défis auxquels nous avons été confrontés récemment soulignent l'importance de la coopération

internationale. La nécessité de renforcer la solidarité et la coopération mondiales est évidente. La Turquie croit en la valeur intrinsèque de la coopération mondiale par un multilatéralisme inclusif et efficace. Bien entendu, nos efforts doivent commencer ici, à l'ONU, l'incarnation et l'âme même du multilatéralisme. Nous entamons un nouveau cycle de négociations sur l'une des questions les plus critiques inscrites à l'ordre du jour de l'Organisation. Nous convenons presque tous qu'une réforme est nécessaire et que nous n'avons pas de temps à perdre. Nous devons remédier aux lacunes structurelles du système actuel, qui constituent une réalité inquiétante qui nous rappelle notre obligation morale de défendre l'égalité et l'application du principe de responsabilité dans tous nos travaux. On ne saurait nier qu'il existe un écart grandissant entre les responsabilités et les réalisations du Conseil. Ce sont les personnes que nous servons qui décident de la légitimité du Conseil, et nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de perdre la confiance du public.

Je me dois de souligner une fois de plus que la réforme doit être tournée vers l'avenir et viser à apporter des changements dans un souci d'amélioration. La réforme doit remédier aux défaillances, au lieu de consolider les problèmes qui existent déjà. Nous ne pouvons pas répéter les erreurs du passé et espérer des résultats différents. Après avoir écouté mes collègues aujourd'hui, je crois que la majorité des délégations sont d'avis que le statut de membre permanent du Conseil et le droit de veto sont au cœur du problème. Nous n'avons toujours pas reçu d'explication logique pour l'augmentation du nombre de membres permanents dans un système déjà défaillant. Nous nous demandons quelle est la valeur ajoutée d'une telle démarche. L'approche de la Turquie, qui est fondée sur des principes, repose sur la nécessité d'une véritable réforme qui rendrait le Conseil plus représentatif, plus efficace, plus transparent et plus responsable.

Nous sommes favorables à l'augmentation du nombre de membres élus et à la possibilité pour tous les États Membres d'être représentés au Conseil. Qu'ils soient grands ou petits, développés ou moins développés, les États Membres méritent d'avoir une meilleure chance de siéger au Conseil. Idéalement, le veto, une relique de la fin de la Seconde Guerre mondiale, devrait être aboli. À cet égard, nous sommes favorables aux initiatives visant à limiter l'utilisation des votes négatifs au Conseil. Je voudrais également souligner que l'introduction d'un plus grand nombre de membres disposant du même pouvoir au sein du Conseil ne servirait pas le

bien commun. Au contraire, c'est une recette pour plus de dysfonctionnement et moins de responsabilité. Nous croyons en une représentation plus équitable des groupes régionaux, notamment en donnant plus de chances à certains groupes plus vulnérables. Bien entendu, l'actualisation des méthodes de travail du Conseil et la promotion de ses relations avec l'Assemblée générale sont tout aussi importantes, car elles façonnent la dynamique quotidienne du système multilatéral.

La réforme du Conseil de sécurité est une question qui a de vastes implications pour les intérêts nationaux des États Membres, ainsi que pour l'action de l'ONU. Notre approche doit donc être globale, inclusive et axée sur la recherche d'un consensus. L'Assemblée générale est fondée sur la notion d'égalité : l'égalité des voix et des votes. Par conséquent, une réforme qui ne sert qu'une minorité ne peut être imposée à l'ensemble des États Membres. Nous devons mettre l'accent sur le bien commun, au lieu de forcer les Membres à s'adapter à des intérêts nationaux étroitement définis. Soyons honnêtes : l'accent mis sur l'augmentation du nombre de membres permanents du Conseil est la principale raison de l'absence de progrès dans le processus de réforme.

La Turquie est fermement convaincue qu'un processus de réforme dirigé par les États Membres dans le cadre des négociations intergouvernementales présente des avantages. Nous croyons fermement au pouvoir du dialogue et nous nous opposons à tout raccourci procédural et à toute approche non consensuelle. Nous appelons tous les États Membres à œuvrer de concert de manière constructive pour le bien commun. Une question qui a une incidence directe sur la vie des personnes que nous servons aujourd'hui, ainsi que sur les générations futures, exige que nous collaborions dans un esprit de compromis et dans le cadre d'un processus fondé sur le consensus.

M^{me} Shareef (Maldives) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat sur la question pressante de la réforme du Conseil de sécurité. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter et saluer les Coprésidents du processus de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, l'Ambassadrice Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente de l'État du Qatar, reconduite dans ses fonctions, et le Coprésident nouvellement nommé, l'Ambassadeur Martin Bille Hermann, Représentant permanent du Danemark. Je les assure de notre plein appui alors qu'ils s'emploient à nous guider

vers notre objectif commun et nécessaire de la réforme globale du Conseil de sécurité. Je tiens également à remercier l'Ambassadrice Joanna Wronecka, ancienne Représentante permanente de la République de Pologne qui, aux côtés de l'Ambassadrice Al-Thani, a dirigé nos travaux dans le cadre des négociations intergouvernementales à la soixante-quinzième session.

Il est essentiel que la diversité des Membres de l'ONU soit reflétée dans la composition du Conseil de sécurité, un organe principal de l'ONU auquel incombe la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales. À l'époque où la composition actuelle du Conseil a été décidée, bon nombre des États aujourd'hui Membres de l'ONU n'étaient pas encore des pays indépendants. En outre, les défis actuels en matière de sécurité sont beaucoup plus complexes et variés que ceux de l'époque. D'une part, ils ont une portée plus large et, d'autre part, leur règlement nécessite une coopération et une participation accrues de multiples parties prenantes, ce qui exige, par conséquent, que le Conseil reflète un éventail de points de vue pour garantir sa réactivité et son efficacité face aux défis les plus pressants de notre temps.

Au cours du débat général de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, le Président des Maldives, M. Ibrahim Mohamed Solih, a mis l'accent sur le thème que vous avez choisi, Monsieur le Président, celui d'une « présidence de l'espoir », pour votre mandat à la tête de l'Assemblée générale, et expliqué que l'Organisation des Nations Unies incarne le meilleur espoir de régler les divers problèmes qui touchent notre communauté mondiale (voir A/76/PV.3). Nous devons nous efforcer de donner un nouveau souffle aux négociations et de réaliser des progrès concrets sur la question de la réforme du Conseil dans les plus brefs délais afin de faire en sorte que l'ONU soit à la hauteur de cet espoir.

Les Maldives estiment que le Conseil de sécurité doit refléter les réalités du monde d'aujourd'hui. Nous croyons en une composition du Conseil qui reflète une répartition géographique équitable, en un Conseil dont les décisions et les processus décisionnels sont plus démocratiques et prennent en compte les vues de tous les États Membres de l'ONU. Pour parvenir à une répartition géographique équitable, comme l'exige l'Article 23 de la Charte des Nations Unies, nous sommes favorables à l'augmentation du nombre des membres permanents et non permanents au Conseil.

Tout élargissement du Conseil de sécurité doit inclure les petits États et les États en développement,

qui sont confrontés à des problèmes de sécurité urgents qui leur sont propres. Lorsqu'ils sont élus, ces États, qui sont régulièrement sous-représentés au Conseil, apportent une perspective nouvelle à ses travaux. Depuis la création du Conseil, très peu de petits États insulaires en développement ont réussi à obtenir un siège. Les élections passées ont clairement démontré que les petits États disposant de moins de ressources sont injustement désavantagés lorsqu'ils font campagne pour un siège. C'est pourquoi il ne suffit pas d'augmenter la représentation. Il faut aussi que de nouvelles améliorations soient apportées aux méthodes de travail du Conseil, notamment avec un processus électoral plus démocratique et plus transparent.

La réforme est nécessaire pour que le Conseil de sécurité puisse faire face avec toute la compétence requise aux menaces de sécurité émergentes et non traditionnelles, telles que les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer. Ces défis non traditionnels menacent l'existence même de plusieurs États, qui méritent que leurs priorités en matière de sécurité soient prises en compte par le Conseil et qui doivent avoir le droit de participer aux efforts déployés pour y remédier. Le Conseil doit également disposer de modalités de travail institutionnelles efficaces avec l'Assemblée générale et d'autres entités compétentes des Nations Unies, afin de garantir que le processus décisionnel soit inclusif et que le Conseil puisse s'occuper efficacement de ces problèmes de sécurité naissants et d'autres problèmes de ce genre.

Au cours des 70 dernières années, d'autres grandes institutions internationales ont pris des mesures pour évoluer et s'adapter. C'est une nécessité pour garantir la pertinence dans un monde en constante évolution. Rien ne justifie que le Conseil de sécurité reste en marge de ce processus, d'autant qu'il s'agit de l'institution la plus autonome du système des Nations Unies. Il est plus que temps de faire en sorte que le Conseil soit en harmonie avec la responsabilité qui lui incombe en vertu de la Charte des Nations Unies, à savoir agir au nom de l'ensemble des États Membres de l'ONU.

Redoublons d'efforts pour faire en sorte que le Conseil de sécurité soit adapté à sa mission au XXI^e siècle. Passons des paroles aux actes concrets afin d'en faire une institution véritablement représentative, responsable, démocratique, transparente et efficace.

M. Roscoe (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de m'associer aux autres orateurs pour féliciter l'Ambassadrice Al-Thani

et l'Ambassadeur Hermann pour leur nomination comme cofacilitateurs des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous leur sommes reconnaissants d'assumer cette importante responsabilité et nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec eux pour appuyer et redynamiser le processus.

Je tiens aujourd'hui à réaffirmer le solide attachement du Royaume-Uni à la réforme du Conseil de sécurité. Le monde a changé de façon incommensurable depuis la création du Conseil en 1946 et son dernier élargissement en date, en 1965. Le Conseil doit lui aussi changer, afin de mieux refléter le monde tel qu'il est aujourd'hui, au XXI^e siècle, et de mieux répondre aux menaces contre la paix et la sécurité internationales auxquelles nous sommes confrontés. Notre position est bien connue et n'a pas changé. Le Royaume-Uni appuie un élargissement raisonnable du Conseil de sécurité dans les catégories permanente et non permanente. Nous sommes favorables à la création de nouveaux sièges permanents pour l'Inde, l'Allemagne, le Japon et le Brésil, ainsi qu'à une représentation africaine permanente au Conseil. Nous appuyons également un élargissement raisonnable de la catégorie non permanente, pour porter le nombre total de membres du Conseil de sécurité aux environs de 25. Nous pensons que ces changements feraient advenir un Conseil de sécurité plus représentatif qui serait mieux à même de relever les défis qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales en s'appuyant sur les vues et les compétences d'un plus large éventail de Membres de l'ONU. Et, surtout, il s'agit d'un modèle de réforme qui préserverait l'aptitude du Conseil à répondre de manière souple et énergique aux menaces dans le monde entier.

Sur la question du veto, le Royaume-Uni maintient depuis longtemps que les désaccords en la matière ne doivent pas entraver les progrès dans d'autres domaines où une réforme est possible. Pour sa part, le Royaume-Uni n'a pas exercé son droit de veto depuis 1989. En tant que partisans du Code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, nous demeurons déterminés à ne jamais opposer notre veto à un projet de résolution crédible prévoyant l'adoption de mesures déterminées et opportunes pour empêcher des atrocités criminelles ou y mettre un terme. Nous encourageons tous les États, notamment les autres membres permanents du Conseil de sécurité, à nous emboîter le pas.

Avant de conclure mon intervention, je voudrais évoquer brièvement les négociations intergouvernementales à venir à la présente session. Nous restons pleinement attachés au processus de négociations intergouvernementales, un mécanisme précieux qui permet aux États Membres de faire avancer la discussion sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous participerons pleinement aux discussions à venir. Cela étant, comme nous l'avons indiqué un certain nombre de fois au fil des ans, nous comprenons parfaitement les États Membres qui se disent préoccupés et déçus par l'absence de progrès et de résultat concret. Nous prônons l'ouverture de négociations fondées sur un texte, dans le but de parvenir à des résultats concrets dans un délai déterminé. Et nous restons ouverts à toutes les idées permettant de faire avancer le processus à un rythme accéléré, notamment en formalisant et en enregistrant les négociations intergouvernementales.

Nous nous réjouissons à la perspective de travailler cette année à honorer notre engagement collectif, à savoir donner un souffle nouveau au processus de réforme du Conseil de sécurité.

M. Gómez Robledo Verduzco (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom du Groupe du consensus et souhaite ajouter les observations suivantes à titre national.

Le débat d'aujourd'hui porte sur l'une des questions les plus importantes du programme de l'Organisation des Nations Unies, surtout à la lumière des engagements que nous avons pris dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU (résolution 75/1). La position du Mexique sur cette question résulte des principes normatifs de sa politique extérieure, tels qu'ils sont énoncés dans sa Constitution, dont l'égalité juridique des États est le plus pertinent pour les éléments suivants.

Premièrement, en 1945, les 51 États fondateurs de l'ONU, dont le Mexique faisait partie, ont dû accepter que, dans une Organisation ancrée dans le principe de l'égalité juridique des États, un statut assorti de prérogatives et droits spéciaux soit conféré à cinq États Membres en raison des circonstances politiques dans lesquelles l'ONU était créée. Mais il ne s'agissait en aucun cas d'un précepte à suivre pour l'avenir. Au demeurant, la seule réforme du Conseil de sécurité, intervenue en 1963, a permis de porter le nombre de membres élus de six à 10, en raison de la nécessité d'assurer une meilleure représentativité du Conseil du

fait de la décolonisation et de l'adhésion de nouveaux Membres à l'Organisation.

Deuxièmement, nous ne pouvons pas changer le passé, mais nous pouvons créer un avenir meilleur pour tous. La réforme devrait logiquement déboucher sur un Conseil amélioré et non sur un Conseil similaire à celui que nous avons aujourd'hui mais avec plus de membres. Là n'est pas l'enjeu. Une réforme qui aurait du sens pour tous serait celle qui vise à garantir que le seul organe supranational de l'ONU, dont les décisions sont contraignantes pour tous les États Membres et qui agit en leur nom, agisse avec plus d'efficacité, de transparence et de responsabilité.

Troisièmement, une telle réforme passe nécessairement par une amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité. C'est de cela dont dépendent en grande partie l'adhésion de l'Assemblée générale aux décisions du Conseil et, partant, la légitimité nécessaire à leur mise en œuvre. Par exemple, les réunions organisées selon la formule Arria pour traiter des questions qui ne sont pas inscrites à l'ordre du jour du Conseil sont le résultat d'une initiative du Venezuela et ont prouvé leur utilité. En somme, les méthodes de travail du Conseil sont si importantes que, depuis 2006, ce sont les membres élus du Conseil qui ont encouragé l'élaboration de pratiques exemplaires et leur codification dans une compilation d'accords, adoptés sous la forme de notes du Président du Conseil de sécurité, également connues sous le nom de notes 507 ou de Livre vert du Conseil, dont la dernière version a été publiée en janvier de cette année, comme l'a à juste titre rappelé la représentante du Costa Rica.

Quatrièmement, la question des méthodes de travail du Conseil revêt une telle importance que c'est précisément dans ce cadre que le Mexique promeut, avec la France, une initiative visant à ce que les membres permanents du Conseil de sécurité s'abstiennent d'exercer leur droit de veto dans les situations d'atrocités criminelles, afin de ne pas entraver l'action du Conseil. Cent six États se sont ralliés à cette initiative, qui ne nécessite pas de modifier la Charte des Nations Unies, mais qui pourrait servir à garantir que le Conseil s'acquitte pleinement de la responsabilité principale que lui confère la Charte. En d'autres termes, ce que nous préconisons, c'est que, de monarques absolus, les membres permanents deviennent des monarques constitutionnels.

Cinquièmement, un autre aspect central de toute réforme du Conseil est la responsabilité, afin d'accroître l'efficacité et la légitimité de ses actions. Le Mexique

reste d'avis qu'une telle réforme ne doit pas être exclusivement axée sur la question de l'augmentation du nombre de ses membres. Si importante soit-elle, cette question occulte en réalité les véritables problèmes et dilemmes auxquels l'Organisation est confrontée. Aucune institution n'améliore ses performances ni ne remplit pleinement son mandat simplement en augmentant le nombre de ses membres. Si tel était le cas, la Conférence du désarmement, dont le nombre de membres est passé de 38 à 65 États en quelques années seulement, serait logiquement plus à même de remplir son mandat. Rien n'est plus faux. Les arguments relatifs au manque de représentativité dont souffre le Conseil dans sa composition actuelle ont monopolisé l'attention des États pendant plus de trois décennies, ce qui a conduit à croire que l'augmentation du nombre de membres permanents du Conseil renforcerait automatiquement le système de sécurité collective. Le Mexique est plus que jamais convaincu que cette idée est tout à fait infondée. La responsabilité découle de quelque chose de beaucoup plus simple, à savoir l'obligation de se soumettre à l'examen et au vote de la majorité, comme c'est le cas dans toute démocratie.

Sixièmement, le Mexique est disposé à soutenir les propositions qui visent uniquement à augmenter le nombre de sièges non permanents, mais avec la possibilité de mandats plus longs et d'une réélection immédiate, et à condition que les groupes régionaux conservent leur rôle central afin d'assurer la représentation équitable de chaque région. N'oublions pas que les quatre États aspirant à devenir membres permanents du Conseil sont en fin de compte très fréquemment élus membres non permanents et qu'ils ne peuvent donc pas prétendre avoir été privés de la possibilité de contribuer à ses travaux ; c'est même tout le contraire.

Septièmement, le Mexique estime en outre que toute augmentation du nombre de membres élus du Conseil devra se faire en appliquant des critères généraux auxquels tout candidat potentiel devra satisfaire pour pouvoir siéger en tant que membre élu du Conseil. Ces critères pourraient inclure l'acceptation de la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice, le fait d'être un État partie aux traités de désarmement et de non-prolifération et d'être un État partie aux traités relatifs aux droits de l'homme et au droit international humanitaire, entre autres. Si les candidats à un siège au Conseil des droits de l'homme doivent présenter un ensemble d'engagements et de contributions, pourquoi devrait-il en être autrement pour siéger au Conseil de sécurité, qui plus est pour des mandats plus longs

et avec la possibilité d'être immédiatement réélus ? Être membre élu du Conseil de sécurité implique une immense responsabilité, notamment un investissement important en ressources politiques, financières et humaines. Néanmoins, il s'agit avant tout d'un service rendu à l'ensemble de la communauté internationale, bien plus que de la recherche d'une position privilégiée. Tous les pays, quelle que soit leur taille, doivent pouvoir y aspirer.

Huitièmement, d'après l'expérience du Mexique au Conseil de sécurité, y compris pendant son mandat actuel, il ne fait aucun doute que tous les membres élus remplissent leur rôle avec une véritable vocation de service et tous, sans exception, apportent d'importantes contributions aux travaux du Conseil. Sur ce point, je ne suis pas d'accord avec la représentante du Costa Rica : il n'y a pas d'États lilliputiens ; tous les pays comptent et tous doivent pouvoir contribuer au maintien de la paix.

Neuvièmement, l'ajout de membres permanents ne se traduirait en fin de compte que par des divisions plus marquées au sein de notre maison commune, car cela réveillerait assurément la concurrence au sein des régions, avec des conséquences incalculables. Les pays qui aspirent à devenir membres permanents croient-ils vraiment qu'ils seraient les seuls candidats dans le cas où l'élargissement de la catégorie des membres permanents serait approuvé ? Cela produirait également un autre effet pervers : de nombreux États qui n'ont jamais été membres élus du Conseil de sécurité, à savoir plus d'un quart des Membres de l'Organisation, seraient encore plus marginalisés et auraient moins de chances de réaliser un jour cette aspiration.

Dixièmement, en somme, nous appelons de nos vœux une réforme qui permette au Conseil de sécurité de s'adapter aux changements qui continueront de survenir dans un monde qui, par définition, est en mouvement. Pourquoi nous obstiner à figer une réalité qui changera inévitablement au fur et à mesure des conquêtes engrangées par les peuples et les personnes individuelles ? Même les cinq membres permanents du Conseil ne sont plus les mêmes pays aujourd'hui qu'en 1945. Ils ont tous profondément changé. Ainsi, un candidat au statut de membre permanent aujourd'hui pourrait ne pas avoir demain les qualifications requises pour ce statut.

Le Mexique est partisan de donner un nouveau souffle aux négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Efforçons-nous par conséquent de progresser sur les questions qui unissent

les États Membres de l'ONU et qui la projettent dans l'avenir, plutôt que vers le passé. Nous voulons une réforme pour tous, pas seulement pour quelques-uns, une réforme qui débouche sur un système de sécurité collective inclusif plutôt qu'exclusif, une réforme qui ne génère pas davantage de divisions et d'animosité, une réforme qui, en définitive, crée une plus grande fraternité entre tous les peuples.

Nous nous félicitons de la nomination des nouveaux cofacilitateurs des négociations intergouvernementales, la Représentante permanente du Qatar et le Représentant permanent du Danemark. Nous sommes convaincus qu'ils dirigeront habilement nos travaux pour combler les écarts entre nos positions respectives. Ils peuvent compter dès maintenant sur le plein appui de ma délégation.

M. Kelly (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance sur une question de longue date qui revêt une importance capitale pour l'action et la pertinence à long terme de l'Organisation : la réforme du Conseil de sécurité. Je tiens tout d'abord à féliciter la Représentante permanente du Qatar et le Représentant permanent du Danemark de leur nomination en tant que Coprésidents des négociations intergouvernementales à la soixante-seizième session de l'Assemblée générale. L'Irlande est déterminée à les soutenir et à collaborer avec eux tout au long de la présente session.

L'essence de l'ONU et du multilatéralisme réside dans des lois et structures qui offrent une protection, un respect et des garanties de manière égale aux pays, grands comme petits. Le système doit s'efforcer de promouvoir des avantages mutuels pour ce qui est de relever des défis communs au sein de cadres partagés. Au cours des 11 derniers mois, l'Irlande a eu la responsabilité et le privilège de servir en tant que membre élu du Conseil de sécurité et a cherché à représenter les vues plus larges de l'Assemblée générale et de toute la diversité des États Membres. Cette expérience nous a montré les avancées notables que pouvaient accomplir les membres élus, avancées qui ne peuvent être renforcées que par la poursuite de la réforme du Conseil de sécurité.

Pour l'Irlande, comme pour bon nombre dans cette salle aujourd'hui, le problème fondamental est clair : le Conseil de sécurité ne reflète plus de manière appropriée la composition de l'ONU et les réalités du monde qui nous entoure. Plus cette situation inacceptable perdure, plus la légitimité et l'autorité du Conseil,

ainsi que le rôle incomparable et indispensable qu'il joue dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, sont menacés.

Je voudrais aborder trois points sur lesquels j'espère que nous pourrions progresser sensiblement pendant la soixante-seizième session.

Premièrement, je tiens à souligner que la sous-représentation historique injuste des pays d'Afrique est particulièrement criante. Nous devons agir maintenant pour que l'Afrique ait son mot à dire, de manière juste et équitable, dans les décisions du Conseil. Les pays africains rappellent à juste titre que leur absence de la catégorie des membres permanents est la preuve d'une répartition injuste et inéquitable. Nous devons également veiller à ce que les voix des plus vulnérables soient entendues. Cela signifie que les petits États insulaires en développement, par exemple, doivent pouvoir jouer au sein du Conseil un rôle qui traduise la gravité et l'urgence des situations auxquelles ils sont confrontés.

Deuxièmement, nous devons nous attacher à donner un nouveau souffle au processus de négociations intergouvernementales afin de faire avancer cette réforme tant attendue. Nous estimons que des avancées ne seront possibles que lorsque nous entamerons des négociations de fond basées sur un texte. Cette méthode a fait ses preuves. Avec de la bonne volonté et de la souplesse, nous pouvons entreprendre cette réforme nécessaire et tant attendue, qui bénéficie du soutien le plus large possible. C'est à nous, États Membres de l'ONU, de déterminer à quoi elle ressemblera. Camper obstinément sur les mêmes positions pendant plus de 20 ans n'a pas donné de résultats. Nous appelons donc tous les pays qui sont en faveur de la réforme à envisager les moyens de parvenir à un tel changement. Pour notre part, nous sommes prêts à soutenir tout modèle de réforme capable de susciter un consensus suffisant.

Troisièmement, nous devons nous concentrer sur les domaines dans lesquels des progrès immédiats peuvent être réalisés et prendre note des voies particulières à notre disposition pour renforcer la responsabilité et la transparence du Conseil, notamment en ce qui concerne ses méthodes de travail et la manière dont il peut collaborer plus efficacement avec le reste du système des Nations Unies. Pendant le reste de son mandat au Conseil, l'Irlande fera tout ce qui est en son pouvoir pour mettre en avant cette dimension particulière de la réforme.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Un Conseil de sécurité plus représentatif, plus démocratique, plus transparent, plus efficace et plus responsable est indispensable pour relever les multiples défis auxquels le monde est confronté aujourd'hui. Le Pakistan se félicite de la reprise, par l'Assemblée générale, de l'examen de la réforme globale du Conseil de sécurité.

Nous nous associons à la déclaration prononcée par le représentant de l'Italie au nom du Groupe du consensus.

Nous remercions les Coprésidents des négociations intergouvernementales à la session précédente, l'Ambassadrice Wronecka, de la Pologne, et l'Ambassadrice Alya Saif Al-Thani, du Qatar, ainsi que S. E. M. Volkan Bozkır – votre prédécesseur, Monsieur le Président –, des progrès importants réalisés dans le processus de négociations intergouvernementales à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale. Nous nous félicitons de la reconduction de l'Ambassadrice Alya Al-Thani, du Qatar, et de la nomination de l'Ambassadeur Martin Hermann, du Danemark, à la coprésidence des négociations intergouvernementales pour la session en cours. Nous réaffirmons notre souhait que les Coprésidents fassent preuve d'une totale impartialité dans leur gestion du processus de négociations intergouvernementales, indépendamment des positions de leurs pays.

Les progrès réalisés l'année dernière s'agissant d'élargir les domaines de convergence et de réduire les domaines de divergence apparaissent dans le document portant sur les éléments communs, présenté par les Coprésidents des négociations intergouvernementales à la session précédente. De nouveaux points de convergence ont été constatés, en particulier sur la nécessité d'augmenter le nombre de membres non permanents élus du Conseil de sécurité, notamment pour les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Un appel à rendre les travaux du Conseil de sécurité plus transparents et plus inclusifs et à renforcer les relations du Conseil avec l'Assemblée générale a également été lancé. Comme le reconnaît le document portant sur les éléments communs, le processus de négociations intergouvernementales est l'« instance légitime et la plus appropriée pour mener la réforme du Conseil de sécurité », et une réforme complète ne pourra être réalisée qu'en garantissant un Conseil qui soit représentatif des intérêts de tous les États Membres, qu'ils soient petits, moyens ou grands. Comme l'a affirmé à plusieurs reprises l'Assemblée, toute réforme du Conseil doit

donc être fondée sur l'accord le plus large possible de l'ensemble des membres de l'Assemblée générale.

Cependant, malgré les progrès encourageants réalisés dans les négociations intergouvernementales l'année dernière, d'importants points de divergence subsistent entre les États Membres sur plusieurs questions clefs. En ce qui concerne les catégories de membres, il est essentiel de rappeler que les discussions ont porté sur différents types de catégories, notamment des membres non permanents dotés d'un mandat de deux ans, des membres non permanents dotés d'un mandat de plus longue durée, des membres non permanents rééligibles, des membres permanents représentant des régions ou des États individuels et des membres permanents dotés du droit de veto, non dotés du droit de veto et dotés d'un droit de veto différé. Il n'y a pas de division claire entre les catégories permanente et non permanente des futurs membres du Conseil de sécurité. Il existe également diverses propositions concernant le veto, notamment l'interdiction de l'emploi du veto, sa restriction, sa suspension et son extension aux nouveaux membres permanents. Il existe également différentes approches de la représentation équitable, telles que la garantie de l'équité par le recours à la représentation régionale, comme le proposent l'Afrique et le Groupe du consensus, ou la représentation renforcée d'États individuels, comme le propose le Groupe des Quatre.

Nous espérons que le processus des négociations intergouvernementales redoublera d'efforts cette année pour élargir les domaines de convergence. Les méthodes de travail du Conseil constituent un domaine dans lequel la convergence peut être facilement élargie. Nous devons également rapprocher les positions sur certaines des questions clefs que je viens de mentionner. Le processus de négociation ne sera en mesure d'avancer vers l'examen d'un texte que lorsque ces divergences fondamentales seront aplanies et qu'il y aura une large convergence sur les principaux éléments d'une réforme globale du Conseil de sécurité, à savoir les cinq groupes de questions. Toute initiative précipitée visant à accélérer artificiellement le processus de négociations, par exemple en présentant un texte de négociation, pourrait le vouer intégralement à l'échec. Nous le savons car, par deux fois dans le passé, des processus ont échoué à cause d'initiatives précipitées similaires.

Comme les années précédentes, les négociations intergouvernementales doivent tenir des réunions distinctes consacrées à l'examen de chacun des cinq groupes de questions et continuer d'élargir les domaines

de convergence et de réduire les divergences. Les changements de procédure dans les négociations intergouvernementales devront être adoptés avec l'accord le plus large possible de tous les États Membres, comme le prévoient les décisions de l'Assemblée générale. Toutefois, nous ne sommes pas favorables à ce qu'on transforme les négociations intergouvernementales en un exercice public. Les compromis qui seront nécessaires pour parvenir à l'accord le plus large possible sur la réforme du Conseil de sécurité ne peuvent être négociés en réunion publique. L'expérience passée du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité tend à confirmer cette idée.

Le Groupe du consensus reste convaincu que sa proposition de réforme globale du Conseil de sécurité offre la meilleure base pour un compromis et un consensus : une réforme pour tous. Notre proposition prévoit de porter le nombre de membres du Conseil de sécurité à 26, avec l'ajout de 11 nouveaux membres non permanents. La raison fondamentale pour laquelle, souvent, le Conseil de sécurité ne réagit pas efficacement aux conflits et aux menaces à la paix et à la sécurité, c'est l'incapacité de ses membres permanents de s'entendre sur une action déterminée. Comme nous l'avons déjà dit, le problème ne peut être la solution. L'ajout de nouveaux membres permanents augmentera le risque de paralysie au sein du Conseil. En revanche, l'ajout de 11 membres non permanents améliorerait la perspective d'une représentation équitable de tous les États Membres, ce qui est l'objectif clef de la réforme du Conseil de sécurité. Or, si, comme le proposent certains, six membres permanents supplémentaires étaient inclus dans un Conseil composé de 26 membres, cela éloignerait la perspective d'une représentation des 182 autres États Membres de l'ONU. En ce qui concerne la représentation équitable, un Conseil composé de 11 membres permanents et de 15 membres non permanents reviendrait presque à un rapport de un membre permanent pour un membre non permanent, ce qui serait pire que le rapport actuel, un membre permanent pour deux membres non permanents. Six États supplémentaires auraient une présence permanente au Conseil, tandis que les 182 États restants devraient se battre pour les cinq sièges non permanents nouvellement créés. Une telle réforme serait totalement incompatible avec le mandat de l'Assemblée générale, qui est de promouvoir une représentation équitable au Conseil et une augmentation du nombre de ses membres.

La proposition du Groupe du consensus tendant à ajouter uniquement des membres non permanents, qui seraient élus périodiquement par l'Assemblée générale, est également plus démocratique et conforme à la prescription de la Charte des Nations Unies, selon laquelle le Conseil de sécurité agit au nom de l'ensemble des membres de l'Assemblée générale.

Nous sommes attentifs au désir légitime de l'Afrique de corriger l'injustice historique dont elle est victime, comme le reflète la Position commune africaine, et nous l'appuyons. Nous sommes également attentifs aux injustices similaires subies par le Groupe des États arabes, les petits États insulaires en développement, l'Amérique latine et, en particulier, les pays islamiques. Les 57 États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), deuxième organisation en nombre de membres après l'ONU, ont déclaré au sommet qu'ils devraient être représentés équitablement dans toute catégorie élargie de membres du Conseil de sécurité. Nous devons être attentifs aux préoccupations et aux intérêts de tous ces groupes.

Nous pensons que la proposition du Groupe du consensus concernant la représentation régionale peut être configurée pour réparer ces injustices historiques, peut-être en réduisant le nombre de membres permanents de la région qui en compte déjà trois dans la composition actuelle du Conseil, plutôt qu'en ajoutant un autre membre permanent à ce groupe. Par conséquent, nous devons réfléchir à la manière de reconfigurer la représentation régionale d'une manière qui soit équitable et qui n'empêchera pas l'adoption d'un amendement à la Charte des Nations Unies, comme l'exige toute réforme du Conseil de sécurité.

Le Groupe du consensus reste fermement opposé aux propositions d'accorder le statut de membre permanent à des États Membres individuels. Rien ne justifie la création au sein de l'ONU de nouveaux centres de privilège qui iraient à l'encontre du principe de l'égalité souveraine des États Membres de l'Organisation. Il n'y a pas d'États qui puissent légitimement prétendre à un statut permanent aussi supérieur qu'inégal. Un pays qui souhaiterait siéger plus fréquemment au Conseil de sécurité devrait s'y employer en se soumettant au processus démocratique d'élection périodique par l'Assemblée générale.

Le Groupe du consensus reste ouvert à une discussion franche et détaillée sur les moyens de répondre aux aspirations de tous les États Membres, notamment ceux qui font partie des groupes des États d'Afrique, d'Asie

et d'Amérique latine, ainsi que de l'Organisation de la coopération islamique, du Groupe des États arabes et des petits États insulaires en développement, entre autres, dans le cadre d'une réforme globale et équitable du Conseil. Nous sommes convaincus que la proposition du Groupe du consensus peut servir de cadre à une réforme inclusive et équitable du Conseil. Nous sommes déterminés à y parvenir au moyen d'un consensus, qui est le seul moyen de concrétiser une réforme du Conseil de sécurité.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui.

L'Organisation des Nations Unies est un symbole du multilatéralisme et porte l'attente ardente et la quête incessante de paix et de développement des peuples du monde au lendemain de deux guerres mondiales. Face aux changements survenus ces 100 dernières années et à une pandémie mondiale, nous avons besoin d'une ONU forte pour répondre efficacement aux défis mondiaux, améliorer la gouvernance mondiale, pratiquer un multilatéralisme véritable et déployer davantage d'efforts pour promouvoir la démocratisation et l'état de droit dans les relations internationales.

Au cœur du dispositif de sécurité collective, le Conseil de sécurité doit faire l'objet d'une réforme globale afin d'améliorer son efficacité et son efficacité et de mieux s'acquitter des responsabilités qui lui sont conférées par la Charte des Nations Unies. Un Conseil efficace, représentatif, démocratique et équitable est l'attente commune de tous les États Membres. Dans le même temps, la réforme du Conseil revêt une grande importance compte tenu de ses implications pour la guerre et la paix et pour l'avenir du dispositif de sécurité collective. Nous devons tirer les enseignements de l'expérience des négociations passées sur la réforme du Conseil et travailler dans l'intérêt commun de tous les États Membres pour faire en sorte que le processus de réforme évolue dans la bonne direction, au bénéfice de tous les pays et dans un souci d'équité et de justice.

L'année dernière, sous la direction avisée de S. E. M. Volkan Bozkır, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session, et guidés par les précédentes Coprésidentes des négociations intergouvernementales, l'Ambassadrice Al-Thani, Représentante permanente du Qatar, et l'Ambassadrice Wroniecka, ancienne Représentante permanente de la Pologne, les États Membres ont mené des discussions franches et approfondies sur la réforme du Conseil, ce

qui nous a permis de mieux comprendre les positions et les grandes préoccupations des délégations et de faire progresser les négociations. Les discussions ont également facilité une compréhension plus complète et plus approfondie des éléments de divergence entre les positions des États Membres sur les cinq groupes de questions relatifs à la réforme du Conseil. La Chine remercie la Représentante permanente du Qatar et l'ancienne Représentante permanente de la Pologne pour les efforts qu'elles ont déployés et les félicite vivement de leurs contributions en vue d'aider les États Membres à écouter les préoccupations individuelles de chaque pays, de renforcer la confiance mutuelle par le dialogue et la consultation et de maintenir les négociations intergouvernementales sur la bonne voie.

La Chine espère que la présente session de l'Assemblée générale sera l'occasion de faire fond sur les acquis de la session précédente et que les délégations continueront de mener un dialogue franc et des échanges approfondis. Le Président de l'Assemblée générale a rapidement nommé l'Ambassadrice Al-Thani, Représentante permanente du Qatar, et l'Ambassadeur Hermann, Représentant permanent du Danemark, Coprésidents des négociations intergouvernementales pour la session en cours. Nous devons maintenir une communication étroite et renforcer la coopération avec les Coprésidents. Nous espérons qu'ils feront preuve d'équité et d'impartialité dans l'exercice de leur mandat et qu'ils mèneront leurs travaux conformément à la décision 62/557 de l'Assemblée générale, afin de garantir que les négociations intergouvernementales avancent dans la bonne direction. Je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, nous devons veiller à ce que tous les pays partagent les fruits de la réforme du Conseil de sécurité. L'ONU appartient à ses 193 États Membres. Tous les pays, qu'ils soient grands ou petits, forts ou faibles, riches ou pauvres, doivent bénéficier de la réforme du Conseil. Une telle réforme ne doit pas simplement satisfaire les intérêts personnels de quelques pays. La composition actuelle du Conseil reflète un déséquilibre Nord-Sud. Par conséquent, la réforme du Conseil doit corriger la surreprésentation des pays développés, accroître la représentation des pays en développement, réparer l'injustice historique faite à l'Afrique et améliorer la représentation de ce continent mais aussi de l'Asie, de l'Amérique latine, de la région arabe, des petits États insulaires et des pays de petite taille et de taille moyenne, en leur offrant davantage de possibilités de siéger au Conseil et d'y jouer un rôle important.

Deuxièmement, nous devons renforcer l'unité et la confiance entre les États Membres. La réforme du Conseil touche des préoccupations majeures pour tous les pays. Il faut s'employer à dialoguer tout en respectant pleinement les opinions et les préoccupations de toutes les parties. Aucun processus de réforme ne peut être mené au détriment de la solidarité des États Membres. Une poignée d'États tente de faire passer en force un plan de réforme qui suscite encore de profondes divisions, ce qui ne fera qu'exacerber les divergences d'opinion et conduire à l'antagonisme et à la confrontation, sapant ainsi le climat de confiance, de solidarité et de coopération entre les États Membres et compliquant le maintien de la dynamique actuelle et des réalisations accomplies à ce jour.

Troisièmement, nous devons tout mettre en œuvre pour aboutir à un consensus par le dialogue et la concertation. Les cinq groupes de questions relatives à la réforme du Conseil sont étroitement liés. Nous devons parvenir à des solutions consensuelles qui tiennent compte des intérêts et des préoccupations de toutes les parties. Nous tenons à souligner qu'il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises idées de réforme et qu'il faut s'employer à faire en sorte que toute proposition soit inclusive et recherche le consensus le plus large possible par le dialogue et la négociation. Les États Membres s'opposeront résolument à la poursuite d'intérêts personnels unilatéraux et plus encore à l'emploi de méthodes coercitives.

S'agissant du nouveau cycle de négociations intergouvernementales, la Chine voudrait faire trois remarques. Premièrement, nous devons faire en sorte que les négociations intergouvernementales restent le principal moyen de concrétiser la réforme du Conseil. Le processus de négociations intergouvernementales constitue la seule enceinte légitime permettant aux États Membres de discuter de la réforme du Conseil, et il bénéficie d'un large soutien de la part des États Membres. Nous sommes favorables à ce que les négociations se concentrent sur le fond de cette réforme afin de renforcer la confiance mutuelle par la voie du dialogue et de la concertation. Toute tentative de réinventer la roue en dehors des négociations intergouvernementales échouera à produire le résultat que nous souhaitons tous.

Deuxièmement, nous devons adhérer au principe qui veut que le processus soit dirigé par les États Membres. L'objectif des négociations intergouvernementales est d'élargir le consensus sur l'orientation générale et les principes de base de la réforme du

Conseil. Les modalités des négociations doivent donc respecter le principe d'un processus dirigé par les États Membres et être déterminées en fonction des différents points de vue et avis dans le cadre de consultations approfondies avec toutes les parties. Le nombre de réunions doit contribuer à accroître l'efficacité de nos débats, et leur format doit être propice à un dialogue franc et à des échanges et des interactions approfondis entre toutes les parties.

Troisièmement, nous devons nous armer de patience et garantir des consultations démocratiques. Il y a toujours une absence de consensus et des divergences importantes entre toutes les parties sur l'orientation générale et les principes de base de la réforme du Conseil. La Chine s'oppose au lancement précipité et prématuré de négociations fondées sur un texte, qui ne fera qu'exacerber les divisions et les désaccords entre les États Membres et compromettre la dynamique amorcée. Les demandes d'appliquer le Règlement intérieur de l'Assemblée générale au processus des négociations intergouvernementales, d'établir des procès-verbaux et de retransmettre en direct sur Internet les réunions sont incompatibles avec la nature des réunions informelles de l'Assemblée générale et contraires à la décision 62/557. Ces mesures limiteraient également l'espace dont disposent les parties pour faire preuve de souplesse dans les discussions.

La réforme du Conseil est un processus progressif de recherche du consensus. La Chine est prête à collaborer avec toutes les parties en participant de manière active et constructive aux négociations intergouvernementales et à rechercher des idées de réforme justes et rationnelles par la voie du dialogue et de la concertation afin de garantir le bon fonctionnement du Conseil. Les propositions de réforme qui bénéficient du plus large soutien sont celles qui visent l'intérêt général des États Membres et le développement à long terme de l'ONU.

M. Song Kim (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation prend note des travaux des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité et voudrait exprimer ses vues sur le point de l'ordre du jour à l'examen.

Premièrement, le Conseil de sécurité doit cesser son double jeu et devenir un organe crédible et responsable, véritablement propice au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit respecter les principes

d'impartialité et d'objectivité plus scrupuleusement que tout autre organe des Nations Unies. Or, il est devenu un lieu où le double jeu est monnaie courante. Cette année, le Conseil a fait grand cas de nos mesures de légitime défense justes et justifiées tout en fermant les yeux sur l'accumulation irréfléchie d'armes et la prolifération nucléaire par les États-Unis et leurs alliés. Cela montre clairement que le Conseil ne représente pas les intérêts de l'ensemble de la communauté internationale et qu'il est réduit à un outil politique servant les intérêts d'une poignée de pays privilégiés. La communauté internationale doit rejeter catégoriquement l'autoritarisme des pays qui tentent d'utiliser le Conseil de sécurité à des fins politiques et militaires, en violation des buts et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies, et ne plus tolérer leur double jeu.

Deuxièmement, la réforme du Conseil doit reposer sur le principe de la pleine représentation du Mouvement des pays non alignés et des autres pays en développement. Les pays en développement représentent aujourd'hui la majorité absolue des États Membres de l'ONU, mais ils ne sont pas pleinement représentés au Conseil de sécurité. Nous estimons que les pays en développement doivent occuper davantage de sièges au Conseil afin que la communauté internationale soit équitablement représentée. Étant donné qu'il est difficile de s'accorder sur l'augmentation du nombre de membres permanents du Conseil en raison des vues diamétralement opposées des États Membres, l'option la plus raisonnable à ce stade serait d'élargir la catégorie des membres non permanents, ce sur quoi il devrait être facile de s'entendre.

Troisièmement, la délégation de la République populaire démocratique de Corée tient à réaffirmer que le Japon, État criminel de guerre par excellence, ne doit pas être autorisé à occuper un siège permanent au Conseil. Le Japon est un État criminel de guerre qui a infligé de grands malheurs et de grandes souffrances à l'humanité en envahissant plusieurs pays d'Asie, dont la Corée, et en provoquant la guerre du Pacifique au siècle dernier. Rien qu'en Corée, le Japon a commis de terribles crimes contre l'humanité d'une ampleur sans précédent dans l'histoire de l'humanité, tels que le recrutement forcé et l'enlèvement de 8,4 millions de personnes, le massacre d'un million de personnes et l'esclavage sexuel de 200 000 femmes au profit de l'armée impériale japonaise. Or, le Japon n'a jamais pensé à présenter des excuses sincères ni à indemniser les victimes de ses crimes passés. Au lieu de cela, il glorifie ses actes d'agression tout en exprimant ouvertement

ses ambitions de raviver son militarisme et de déclencher une nouvelle guerre en se rendant au sanctuaire Yasukuni. Le fait qu'un pays comme le Japon cherche à obtenir un siège permanent au Conseil de sécurité, dont la responsabilité principale est de maintenir la paix et la sécurité internationales, est une absurdité et une insulte faite à l'ONU.

Quatrièmement, la réforme du Conseil doit être menée selon le principe du consensus en organisant autant de négociations que nécessaire, étant donné que cette réforme touche aux intérêts de chaque État Membre. Dans la poursuite égoïste de leurs intérêts, certains pays tentent de conclure un accord à la hâte sur la question de la réforme du Conseil, ce qui aurait pour effet d'alimenter la méfiance et la discorde entre les États Membres et de saper la crédibilité des négociations. Tous les États Membres doivent participer de bonne foi aux négociations intergouvernementales en faisant montre de patience, afin de faire régner la justice internationale et de réformer le Conseil de sécurité de façon à le transformer en un organe responsable et conforme aux exigences de notre époque.

Enfin, ma délégation espère que les débats sur ce point de l'ordre du jour seront l'occasion d'ouvrir la voie à des résultats tangibles dans le cadre des futurs processus de négociation.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à saluer la nomination des Coprésidents des négociations intergouvernementales sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité, l'Ambassadrice Alya Al-Thani, du Qatar, et l'Ambassadeur Martin Hermann, du Danemark. Nous avons pleinement confiance dans leurs compétences, et nous nous engageons à contribuer à la réussite de leurs travaux. Je tiens également à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance, qui nous permet de faire le point sur nos travaux récents et de débattre de la manière de faire avancer les négociations sur la réforme du Conseil de sécurité.

Le Brésil s'associe aux déclarations prononcées par le Représentant permanent du Japon au nom du Groupe des Quatre et par la Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines au nom du Groupe L.69. Je voudrais formuler quelques observations supplémentaires à titre national.

Cela fait plus de 40 ans qu'à l'Assemblée générale nous discutons de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité. Malgré l'appui écrasant des Membres de l'ONU au processus de réforme, nous restons enfermés dans un enclos dont nous avons nous-mêmes érigé les barrières. Comme il faut s'y attendre dans tout processus de négociation, il existe des divergences de vues sur ce à quoi une telle réforme doit aboutir. Ce qui est incompréhensible, en revanche, c'est que le processus qui a été mis au point rend pratiquement impossible de rapprocher ces positions. Pire encore, le temps qui passe exacerbe le manque de représentativité du Conseil, avec des conséquences néfastes pour sa légitimité et son efficacité. Si l'on ne règle pas sans tarder la question de la réforme du Conseil, les conséquences pourraient être lourdes et mettre en échec le système de sécurité collective des Nations Unies, ainsi que le multilatéralisme et le droit international.

À cet égard, le Représentant permanent de l'Italie a souligné dans sa déclaration de ce matin que la réforme du Conseil doit être une réforme qui « répond à l'intérêt collectif de tous les Membres ». Je ne suis pas souvent d'accord avec nos collègues du Groupe du consensus, mais en l'occurrence, je partage pleinement cette opinion. Cependant, j'affirme qu'il n'existe qu'un seul critère à l'aune duquel nous pouvons évaluer la réforme et son respect de cet objectif. Une telle réforme doit aboutir à un Conseil qui s'acquitte effectivement de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Article 24 de la Charte des Nations Unies dispose que le Conseil de sécurité agit au nom de l'ensemble des Membres. Cette délégation de pouvoir au Conseil par les Membres doit obéir à deux critères : premièrement, les Membres doivent avoir le sentiment d'être représentés parmi les membres permanents et non permanents du Conseil ; et, deuxièmement, les deux catégories de membres doivent refléter les opinions et les intérêts de l'ensemble des Membres. Faute de quoi, on ne parviendra pas à satisfaire les intérêts collectifs de tous les Membres.

À la précédente session de l'Assemblée générale, qui a marqué le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous avons été témoins de certains faits nouveaux positifs concernant la réforme du Conseil de sécurité. L'engagement pris par tous les chefs d'État et de gouvernement de donner un nouveau souffle aux discussions sur la réforme du Conseil doit nous donner l'énergie politique nécessaire pour remodeler les négociations intergouvernementales, en particulier en ce qui concerne les méthodes de

travail du Conseil. Indépendamment des vues opposées des États Membres sur le fond, nous savons tous que les défauts du processus lui-même pèsent sur les discussions, étant donné que le processus n'est pas conçu pour aboutir à des négociations efficaces. Treize ans après sa création, l'on peut raisonnablement affirmer que le processus de négociation intergouvernementale s'est révélé inefficace en tant qu'instance de négociation. Les vraies négociations n'ont pas encore commencé, et nos discussions sont devenues une tâche sisyphéenne qui invite à répéter des positions bien connues année après année.

Une chose curieuse s'est produite ce matin lorsque j'entrais au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Des manifestants bloquaient l'entrée des véhicules et scandaient « Plus de blabla ». Je ne savais pas s'ils faisaient référence aux résultats de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2021 ou bien aux négociations intergouvernementales.

Pour donner un nouveau souffle aux discussions sur la réforme du Conseil, nous devons envisager les moyens qui permettraient de donner au processus de négociation intergouvernementale un certain espoir de s'acquitter de son mandat. Conformément à la pratique générale dans toute négociation multilatérale, il est grand temps que dans le cadre des négociations intergouvernementales, nous entamions des discussions fondées sur un texte. Un texte unique consolidé, où les auteurs des propositions sont identifiés, est essentiel pour encourager les échanges et représenterait un exercice de concessions mutuelles qui pourrait, à terme, aboutir à un libellé convenu. En outre, nous ne voyons aucune raison de priver les négociations intergouvernementales des outils que l'Organisation met à disposition pour faciliter les négociations, tels que l'établissement de comptes-rendus, l'application du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et la diffusion sur le Web. Rapprocher les points de vues et les opinions est la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies. Nous pensons que les négociations intergouvernementales ne présentent aucune singularité qui doive nous empêcher de suivre le processus onusien habituel pour discuter du sujet de la réforme du Conseil conformément aux normes de l'Assemblée générale.

Le Brésil ne doute pas que les Coprésidents sauront guider les États Membres afin que le processus de négociation intergouvernementale soit enfin à la hauteur du mandat qui lui a été confié à l'origine. Nous devons éviter à tout prix de saper davantage la légitimité

du processus, ce que nous ferions si nous nous contentions de reconduire ses travaux à la session suivante de l'Assemblée générale sans réfléchir dûment aux progrès accomplis. Pour notre part, nous sommes prêts à transformer les discussions de routine en débats animés et à remettre en question le mythe du consensus, si nécessaire. Nous espérons que sous votre direction, Monsieur le Président, nous pourrions mettre fin à ce cycle où chacun ne fait que répéter sa position. Soyez assuré que

nous sommes prêts à vous appuyer pleinement, vous et les Coprésidents, dans cette entreprise.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question pour la présente séance. Nous entendrons les orateurs et oratrices restants demain après-midi à 15 heures, dans cette salle, après l'examen du point 117 a) à e) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 5.